

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2480

17 novembre 2010

### SOMMAIRE

3G S.à r.l. ....	119015	EMERGENCE HOLDING Spf S.A. ....	119007
ABF Lux SA ....	119033	Epic (Premier) S.A. ....	119013
Activa Luxembourg S.A. ....	118998	Finvus Management S.à r.l. ....	119015
Adecuadis S.à r.l. ....	119033	Fund Administration Services & Technology Network Luxembourg ....	119004
Alarme, Automatisation, Amélioration, Habitat ....	119036	Global Investment Company S.A. ....	119033
Alu Holdings S.à r.l. ....	119030	Hanota S.A. - SPF ....	119015
A.O.S. International S.à r.l. ....	119030	HNA Group Europe ....	119023
APC-Conseil Luxembourg S.à r.l. ....	119036	Immo Teb SA ....	118997
Assurion AG ....	119037	Imos Holding ....	118994
Azzurri Internazionale Holding S.A. ....	119030	INFORMATION INTEGRITY (Luxembourg) S.à r.l. ....	119001
Azzurri Internazionale SPF S.A. ....	119030	Invista European RE Monbonnot HoldCo 1 S.à r.l. ....	119020
Bambi S.A., SPF ....	119000	Jupiter S.A. SPF ....	119001
BCBL S.A. ....	118995	Leicester Square S.à r.l. ....	119016
Billington S.A., SPF ....	119000	Marsan Holding S.A. ....	118998
Brown International S.A. ....	119003	Morgan Stanley Neudorf S.à r.l. ....	119034
Casto S.A., SPF ....	119000	Nikkei Invest Corporation S.A. ....	118997
Centrobank SICAV ....	118999	Orchis Trust International S.A. ....	118994
CEREP Investment I S.à r.l. ....	119014	Quoniam Funds Selection SICAV ....	118996
Chartreuse et Mont Blanc Global Holdings S.C.A. ....	119036	Sal. Oppenheim jr. & Cie. Beteiligungen S.A. (Luxembourg) ....	119037
cominvest Europa Premium Fonds 11/2012 ....	119007	Selected Absolute Strategies ....	118995
cominvest Europa Premium Fonds 1/2013 ....	119007	State Street Bank Luxembourg S.A. ....	119040
cominvest Europa Premium Fonds 4/2013 ....	119007	T.International S.A. ....	119003
Commerzbank Europa Premium Fonds 7/2013 ....	119007	Tishman Speyer Management (TSEC) S.à r.l. ....	119038
Commerzbank Europa Premium Fonds 9/2013 ....	119006	UBS (Lux) Equity Sicav ....	119013
Compagnie Luxembourgeoise de Participations Financières ....	118997	UBS Third Party Management Company S.A. ....	119013
Cypholding S.A. ....	118995	Varius ....	118999
Edmond de Rothschild Prifund, en abrégé PRIFUND ....	119037	WESTVACO Luxembourg S.à.r.l. ....	119010
Efoam S.A. ....	119039	Xenilux SA ....	119014
Emergence Holding S.A. ....	119007	Yellowbird Holding SA ....	119014
		Yellowbird Holding SA ....	119014
		ZENZEN Group S.A. ....	119015

**Imos Holding, Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 58.869.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'assemblée générale extraordinaire du 8 novembre 2010, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à la

**DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra au siège social de la société à Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo, le vendredi 17 décembre 2010 à 11.30 heures avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Dissolution de la société;
2. Décharge aux administrateurs et au Commissaire aux comptes;
3. Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et définition de ses ou de leurs pouvoirs;
4. Divers.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010148085/546/21.

---

**Orchis Trust International S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 42.314.

Les actionnaires sont convoqués à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui se tiendra mardi, le 21 décembre 2010 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Adoption par la société de l'objet social d'une société pleinement imposable et modification subséquente de l'article afférent des statuts de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:  
«La société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation de participations, de quelque manière que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises et étrangères. La société pourra aussi contracter des emprunts et accorder aux sociétés, dans lesquelles elle a une participation directe ou indirecte ou qui sont membres du même groupe, toutes sortes d'aides, de prêts, d'avances et de garanties.  
Elle peut créer des succursales au Luxembourg et à l'étranger.  
Par ailleurs, la société pourra acquérir et aliéner toutes autres valeurs mobilières par souscription, achat, échange, vente ou autrement.  
Elle pourra également acquérir, mettre en valeur et aliéner des brevets et licences, ainsi que des droits en dérivant ou les complétant.  
De plus, la société a pour objet l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et l'aliénation d'immeubles situés tant au Luxembourg qu'à l'étranger.  
D'une façon générale, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles et financières, de nature mobilière et immobilière, susceptibles de favoriser ou de compléter les objets ci-avant mentionnés.»
2. Modification de la clause relative à l'engagement de la société, qui aura dorénavant la teneur suivante:  
«La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.»
3. Refonte des statuts de la société avec suppression de toute référence au capital autorisé.
4. Adoption par la société d'une prise d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2011 pour chaque point arrêté dans l'ordre du jour.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2010151281/29/33.

---

**BCBL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 122.830.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 7 décembre 2010 à 10.00 heures au siège de la société.

*Ordre du jour:*

1. Présentation et discussion des comptes au 31.12.2008 et au 31.12.2009.
2. Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
3. Rapport du Commissaire aux comptes.
4. Décharge aux organes de la société.
5. Décision sur l'affectation du résultat.
6. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010150564/17.

**Cypholding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 147.638.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le 1<sup>er</sup> décembre 2010 à 10.00 heures au siège de la société.

*Ordre du jour:*

1. Présentation et discussion des comptes au 31.12.2009.
2. Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
3. Rapport du Commissaire aux comptes.
4. Décharge aux organes de la société.
5. Décision sur l'affectation du résultat.
6. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010150565/17.

**Selected Absolute Strategies, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.  
R.C.S. Luxembourg B 63.046.

Since the quorum required by the law on commercial companies dated 10<sup>th</sup> August 1915, as amended (the "Law") was not reached at the previous Extraordinary General Meeting of the Company held on 10<sup>th</sup> November 2010, notice is hereby given to the shareholders of the Company, being all shareholders of the final sub-fund Selected Absolute Strategies - Equity Hedge (the "Final Sub-Fund") that a

**SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING**

(the "2<sup>nd</sup> EGM") will be held before a notary at 9.30 a.m. on 17<sup>th</sup> December 2010 at the registered office of the Company to resolve on the dissolution and liquidation of the Company including its Final Sub-Fund.

Predominant reasons for the proposed dissolution and liquidation are (i) the sharp decrease of assets under management since 2008, (ii) the increase in redemption requests pertaining to the Final Sub-Fund in connection with the liquidation of two other sub-funds of the Company having occurred in June 2010, (iii) the announced resignation of the investment manager of the Final Sub-Fund whilst the Management Company was not successful in finding an adequate and equivalent replacement investment manager, (iv) requests to liquidate the Company received from shareholders, and (v) the fact that it is no longer possible for the Management Company to administer the Company in an economically efficient manner in the best interests of shareholders.

Due to the above reasons, the Management Company and the Board of Directors of the Company deem the dissolution and liquidation of the Company to be the only remaining solution to preserve the best interests of the shareholders of the Company.

In accordance with the Articles of Association and Prospectus of the Company, the calculation of the net asset value of the Company and the processing of subscription, conversion and redemption orders in relation to the Company were suspended upon resolution of the board of directors of the Company starting on 26<sup>th</sup> July 2010.

You are hereby kindly invited to attend the 2<sup>nd</sup> EGM in your capacity as shareholder of the Company either in person or via a proxyholder to be held on 17<sup>th</sup> December 2010 at 9.30 a.m. at the registered office of the Company at 3, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg having the following agenda:

*Agenda:*

1. Dissolution and liquidation of the Company including the Final Sub-Fund as of 31<sup>st</sup> December 2010;
2. Appointment of ING Investment Management Luxembourg S.A. as liquidator of the Company;
3. Determination of the powers and duties of the liquidator;
4. Creation of a liquidation reserve; and
5. Miscellaneous.

In order for the 2<sup>nd</sup> EGM to validly resolve on the above agenda items, no quorum requirement exists, and the duly expressed vote of 2/3 of the voting rights attending or duly represented at the 2<sup>nd</sup> EGM is required.

Shareholders who cannot attend the 2<sup>nd</sup> EGM in person and who hold registered shares are invited to appoint a proxyholder to attend the 2<sup>nd</sup> EGM. We kindly ask you to send your duly signed proxy to the Company via fax (Attn.: Ms. Olga Sadaba-Herrero, Fax: +352 26.19.68.40) at the latest on 15<sup>th</sup> December 2010, followed by the original to the registered office of the Company.

Shareholders who cannot attend the 2<sup>nd</sup> EGM in person and who hold bearer shares deposited with a depository are equally invited to appoint a proxyholder to attend the 2<sup>nd</sup> EGM. Such shareholders shall request an attestation from their depository stating the number of shares held by the shareholder as of the date of issuance of the attestation and that the shares are blocked on the account of the shareholder until the close of the 2<sup>nd</sup> EGM. We kindly ask you to send the attestation and your duly signed proxy to the Company via fax (Attn.: Ms. Olga Sadaba-Herrero, Fax: +352 26.19.68.40) at the latest on 15<sup>th</sup> December 2010, followed by the original to the registered office of the Company.

Proxy forms are available at the registered office of the Company and its Management Company. Please send a fax to the above fax number or call +352 24.63.56.55 to obtain a proxy form.

The Board of Directors of the Company remains available in relation to any questions you may have.

*Board of Directors of the Company.*

Référence de publication: 2010151283/755/51.

---

**Quoniam Funds Selection SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.455.

Einberufung zur

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

der Aktionäre welche am 1. Dezember 2010 um 10.00 Uhr am Gesellschaftssitz stattfindet und folgende Tagesordnung hat:

*Tagesordnung:*

1. Entgegennahme des Berichtes des Verwaltungsrates
2. Entgegennahme des Berichtes des Wirtschaftsprüfers
3. Genehmigung des Jahresabschlusses zum 30. September 2010
4. Beschluss über die Verwendung des Ergebnisses des am 30. September 2010 endenden Geschäftsjahres
5. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates
6. Bestellung des Wirtschaftsprüfers
7. Verschiedenes

Die Punkte auf der Tagesordnung unterliegen keinen Anwesenheitsbedingungen und die Beschlüsse werden durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Aktionäre, die ihren Aktienbestand in einem Depot bei einer Bank unterhalten, werden gebeten, ihre Depotbank mit der Übersendung einer Depotbestandsbescheinigung, die bestätigt, dass die Aktien bis nach der Generalversammlung gesperrt gehalten werden, an die Gesellschaft zu beauftragen. Die Depotbestandsbescheinigung muss der Gesellschaft fünf Tage vor der Generalversammlung vorliegen.

Entsprechende Vertretungsvollmachten können am Sitz der Gesellschaft unter der Telefonnummer 00352-2640-3009 oder unter der Faxnummer 00352-2640-2818 angefordert werden.

Aktionäre, die an der Generalversammlung persönlich teilnehmen möchten, werden gebeten, sich fünf Tage vor der Generalversammlung am Sitz der Gesellschaft unter den zuvor genannten Kontaktdaten anzumelden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010151284/755/29.

**COLUFI, Compagnie Luxembourgeoise de Participations Financières, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 6.013.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mardi 7 décembre 2010 à 11.00 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008 et au 31 décembre 2009 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010151282/755/17.

**Immo Teb SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.011.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social en date du 25 novembre 2010 à 16.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Discussion et approbation des comptes annuels arrêtés au 30 juin 2010.
2. Discussion et approbation du rapport du Commissaire.
3. Octroi de la décharge, telle que requise par la loi, aux Administrateurs et au Commissaire pour les fonctions exercées par ceux-ci dans la société durant l'exercice social qui s'est terminé le 30 juin 2010.
4. Décision de l'affectation du résultat réalisé au cours de l'exercice écoulé.
5. Le cas échéant, décision conformément à l'article 100 des LCSC.
6. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2010138768/1004/18.

**Nikkei Invest Corporation S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 44.354.

L'assemblée Générale Extraordinaire du 28 octobre 2010 n'ayant pu délibérer faute de quorum, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 10 décembre 2010 à 11.15 heures au siège social avec pour

*Ordre du jour:*

1. Soumission de la société à la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).
2. Changement de la dénomination de la société en «NIKKEI INVEST CORPORATION S.A., SPF» et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société.
3. Adaptation afférente de l'article 4 des statuts de la Société relatif à l'objet pour lui donner la teneur suivante:

«La Société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte. Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres, y compris notamment les actions et les autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et les autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription, d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèces (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub a) à e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable. D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la Société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi du 11 mai 2007 relative aux sociétés de gestion de patrimoine familial».

4. Ajout d'un alinéa à l'article 5

«Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles au sens de l'article 3 de la loi SPF».

5. Refonte des statuts.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

*Le conseil d'administration.*

Référence de publication: 2010142981/755/42.

---

**Activa Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 130.858.

---

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

de la société qui se tiendra le 26 novembre 2010 à 11.00 heures en l'Etude de Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, 3, route de Luxembourg, et qui aura pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Dissolution de la société et mise en liquidation.
2. Décharge à accorder aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
3. Désignation d'un liquidateur.
4. Désignation d'un commissaire vérificateur.
5. Clôture de la liquidation.
6. Décharge à accorder au liquidateur ainsi qu'au commissaire vérificateur.
7. Divers.

Référence de publication: 2010141540/18.

---

**Marsan Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 39.761.

---

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

**L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**

qui aura lieu le jeudi 2 décembre 2010 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Transfert du siège social.
2. Acceptation de la démission du conseil d'administration, décharge et nomination d'un nouveau conseil d'administration.

3. Acceptation de la démission du commissaire aux comptes, décharge et nomination d'un nouveau commissaire aux comptes.
4. Abandon du statut de société holding et modification de l'article 4 des statuts relatif à l'objet social comme suit : "La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").
5. Modification de l'article 5 des statuts.
6. Modification de l'article 14 des statuts.
7. Ajout aux statuts d'un titre VI "Dispositions générales" et d'un article 19.
8. Divers.

L'assemblée générale extraordinaire du 22 octobre 2010 n'a pas pu valablement délibérer sur l'ordre du jour, le quorum n'ayant pas été atteint.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010144181/1267/26.

**Varius, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 30.661.

Les actionnaires de la Société sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra le vendredi 26 novembre 2010 à 10.00 heures au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 30.09.2010
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Les actionnaires sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire n'a pas besoin de quorum pour délibérer valablement. Les résolutions, pour être valables, devront réunir la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010146136/755/22.

**Centrobank SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 71.399.

Die Aktionäre der SICAV werden hiermit zur

**ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG**

eingeladen, welche am Sitz der Gesellschaft am 25. November 2010 um 12.00 Uhr über folgende Tagesordnung befinden wird:

*Tagesordnung:*

1. Billigung des Geschäftsberichtes des Verwaltungsrates und des Berichts des Abschlussprüfers
2. Billigung des Jahresabschlusses und der Ergebnisuweisung per 30. September 2010
3. Entlastung für die Verwaltungsratsmitglieder für das abgelaufene Geschäftsjahr
4. Satzungsgemäße Ernennungen
5. Verschiedenes

Die Beschlüsse über die Tagesordnung der Generalversammlung verlangen kein Quorum und werden mit einer einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst. Jede Aktie berechtigt zu einer Stimme. Jeder Aktionär kann sich bei der Versammlung vertreten lassen.

Um an der Hauptversammlung teilzunehmen, soll jeder Aktionär seine Aktien einen Arbeitstag vor dem Datum der Versammlung bei der KBL European Private Bankers S.A., 43, Boulevard Royal, L-2955 Luxembourg hinterlegen.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010147358/755/22.

---

**Casto S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 72.867.

---

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à une

**ASSEMBLEE GENERALE**

qui aura lieu le jeudi 25 novembre 2010 à 11.00 heures à Luxembourg, 16, Allée Marconi, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire.
2. Approbation des Comptes Annuels au 30 juin 2010 et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire.
4. Nominations statutaires.
5. Délibérations conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Divers.

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010147356/504/17.

---

**Billington S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 39.329.

---

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,**

qui aura lieu le 25 novembre 2010 à 13.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 juin 2010, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2010.
4. Divers.

*LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.*

Référence de publication: 2010147357/1023/16.

---

**Bambi S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 39.326.

---

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui aura lieu le 25 novembre 2010 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 juin 2010, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2010.
4. Divers.

*LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.*

Référence de publication: 2010147359/1023/16.

---



**Jupiter S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 34.202.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

**l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

qui se tiendra en date du 25 novembre 2010 à 11 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 juin 2010
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

*Le Conseil d'Administration.*

Référence de publication: 2010147360/506/16.

**INFORMATION INTEGRITY (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 24.800,00.**

Siège social: L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Charles Marx.  
R.C.S. Luxembourg B 57.695.

L'an deux mille neuf le dix-huit décembre,

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Information Integrity (Luxembourg) S. à r.l.", ayant son siège social à Helmdange, 145, route de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 57.695, constituée suivant acte reçu le 24 décembre 1996, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 188 du 15 avril 1997.

L'assemblée est présidée par Monsieur Axel Rust, demeurant professionnellement à L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Charles Marx.

Le président désigne comme secrétaire Madame Flora Gibert, clerc de notaire demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Vincent Villem, demeurant professionnellement à L-2130 Luxembourg, 23, boulevard Charles Marx.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 500 parts sociales de EUR 24,80 chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

- 1.- Transfert du siège social de Helmdange à Luxembourg et modification subséquente des statuts.
- 2.- Modification de l'objet social et de l'article 2 des statuts.
- 3.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 12.400,-(douze mille quatre cents Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.400,-(douze mille quatre cents Euros) à EUR 24.800,-(vingtquatre mille huit cents Euros) par l'émission de 500 (cinq cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 24,80 chacune, avec une prime d'émission d'un montant de EUR 612.000,-affectée à la réserve légale, par apport en numéraire.
- 4.- Souscription, libération
- 5.- Modification de l'article 6 des statuts.
- 6.- Modification de la dénomination sociale et de l'article des statuts correspondant.
- 7.- Démission des gérants.
- 8.- Nomination d'un nouveau gérant.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les associés décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution:*

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-7374 Helmdange, à L-2130 Luxembourg, 23 Boulevard Charles Marx.

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts comme suit:

« **Art. 4.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.»

*Deuxième résolution:*

L'assemblée décide de modifier l'objet social et l'article 2 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.»

*Troisième résolution:*

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 12.400,-(douze mille quatre cents Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.400,-(douze mille quatre cents Euros) à EUR 24.800,-(vingt-quatre mille huit cents Euros) par l'émission de 500 (cinq cents) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 24,80 chacune.

*Quatrième résolution:*

Les cinq cents (500) parts nouvelles ont été souscrites par l'associé unique Extralicius Limited, ayant son siège social à Chypre.

*Intervention - Souscription - Libération*

Ensuite l'associé unique prénommé représenté par Monsieur Villem et Monsieur Rust prénommés, en qualité d'administrateurs de son représentant légal, a déclaré souscrire aux 500 parts sociales nouvelles, et les libérer intégralement en numéraire, ensemble avec une prime d'émission d'un montant de EUR 612.000,-, par des versements en numéraire et en Dollars US, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de USD 913.497,20 soit la contrevaletur de EUR 624.400,-(six cent vingt quatre mille quatre cents Euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

La prime d'émission est affectée au compte de réserve légale.

*Cinquième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à EUR 24.800,-(vingt-quatre mille huit cents Euros) divisé en 1.000 (mille) parts sociales de EUR 24,80 (vingt-quatre Euros et quatre vingt cents) chacune.»

*Sixième résolution:*

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en Hudson River Management S. à r.l..

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 3.** Il existe une Société sous la dénomination de Hudson River Management S. à r.l.»

*Septième résolution:*

L'assemblée révoque Monsieur Tom Richard GORDON, et de Monsieur Andrew James HALLAN, de leurs fonctions de gérant et de directeur de développement à la gestion journalière, et leur consent décharge pour leur mandat.

L'assemblée décide de nommer comme gérant pour une durée indéterminée Monsieur Vincent Villem, né à Thionville (France) le 22 juillet 1965, demeurant professionnellement à L-2130 Luxembourg, 23, Boulevard Charles Marx.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille cinq cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. RUST, F. GIBERT, V. VILLEM, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 21 décembre 2009. Relation: LAC/2009/55528. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010149749/96.

(100172400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

### **T.International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 55.324.

### **Brown International S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 45.390.

## PROJET DE FUSION PAR ABSORPTION

Au cours de l'année 2010 T. INTERNATIONAL S.A. et BROWN INTERNATIONAL S.A. ont décidé de fusionner. Cette Fusion se fera par absorption de BROWN INTERNATIONAL S.A. (société absorbée) dans T. INTERNATIONAL S.A. (société absorbante). A ce jour, T. INTERNATIONAL SA détient une participation représentant 100% du Capital Social de BROWN INTERNATIONAL S.A..

La société T. INTERNATIONAL S.A est une société anonyme au titre de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

La société BROWN INTERNATIONAL S.A. est une société anonyme holding au titre de la Loi du 31 juillet 1929.

Pour les deux sociétés, la situation patrimoniale de référence se réfère à la date de du 30 septembre 2010.

Cette opération s'effectuera selon les modalités suivantes:

#### **1. Sociétés participant à la fusion.**

a. Absorbante:

T. INTERNATIONAL S.A. dont le siège est situé à L-2449 Luxembourg - 8, Boulevard Royal - R.C. Luxembourg immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B-55324; Capital social entièrement souscrit et libéré pour CINQ MILLIONS SEPT CENT MILLE EUROS (EUR 5.700.000,-); divisé en CINQUANTE-SEPT MILLE (57.000) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR. 100,-) chacune,

b. Absorbée:

BROWN INTERNATIONAL S.A. dont le siège est situé à L-2449 Luxembourg -8, Boulevard Royal - R.C. Luxembourg immatriculée au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B-45390; Capital social entièrement souscrit et libéré pour CINQ CENT TRENTE-DEUX MILLE EUROS (EUR. 532.000,-); divisé en CINQ MILLE TROIS CENT VINGT (5.320) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune,

**2. Statut de la société absorbante.** Après la fusion, les statuts de la société absorbante seront adoptés.

**3. Rapport d'échange.** Compte tenu du fait que la société Absorbante détient 100% du capital de la société Absorbée, il est décidé de ne pas fixer un rapport d'échange ni de procéder à une augmentation du capital de la société Absorbante mais d'inscrire dans le bilan de la société Absorbante une prime de réserve de fusion d'un montant correspondant à la différence entre la valeur d'inscription de la participation et la valeur de l'actif net comptable de la société Absorbée tel qu'il résulte des comptes de cette dernière arrêtés au 30 septembre 2010.

Aucune modalité n'est donc fixée quant à la remise d'actions nouvelles aux actionnaires de la société Absorbée. Les valeurs des actifs et des passifs après la fusion sont indiqués dans le bilan post fusion.

**4. Date à compter de laquelle les opérations de la société absorbée (Brown international S.A.) sont inscrites au bilan de la société absorbante (T. International S.A.).** Tous les actifs et tous les passifs de la société Absorbée seront considérés d'un point de vue comptable comme transférés à la Société Absorbante avec effet à compter de la date fixée pour l'assemblée générale extraordinaire devant notaire et tous les bénéfices faits et toutes les pertes encourues par la Société Absorbée après cette date seront réputés du point de vue comptable, comme faits et encourues au nom et pour compte de la Société Absorbante.

Les assemblées générales extraordinaires des sociétés participant la fusion, qui auront à approuver le projet de fusion, auront lieu immédiatement après l'expiration du délai d'un mois à partir de la publication du présent projet.

A l'égard des tiers, la fusion prend effet à la publication de l'assemblée générale des actionnaires qui approuvera le présent projet de fusion au <Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations> effectuée conformément aux dispositions de l'Art. 9 de la loi sur les sociétés.

Pendant le mois de la publication du projet de fusion sur le Mémorial "C", les actionnaires de la société absorbante T. INTERNATIONAL S.A. ont le droit de prendre connaissance au siège social des documents indiqués à l'Art. 267 paragraphe 1 lettres a) b) c) de la loi sur les sociétés commerciales. Ils peuvent également en obtenir une copie intégrale, gratuitement et sur simple demande.

**5. Traitement éventuellement réservé à certaines catégories d'actionnaires.** Il n'existe aucune catégorie d'actions ou d'actionnaires ayant un traitement particulier ou privilégié.

**6. Avantages particuliers en faveur des administrateurs et des commissaires aux comptes.** Il n'existe aucun bénéfice ou avantage particulier pour les administrateurs ou les commissaires aux comptes des sociétés participant à la fusion.

**7. Déclaration des administrateurs.** Les administrateurs de la société absorbée BROWN INTERNATIONAL S.A., certifient que tous les actifs et passifs sont vrais, réels et existants dans la société à la date du 30 septembre 2010. Ils déclarent en outre que la société est fiscalement en règle et que toutes les déclarations requises par les lois et les règlements en vigueur ont été faites en temps utile.

**8. Déclaration de la société absorbante.** En conséquence de la Fusion par absorption, la société absorbante T. INTERNATIONAL S.A. prendra en charge la totalité du passif et de l'actif de la société absorbée BROWN INTERNATIONAL S.A. existant à la date du 30 septembre 2010.

A l'occasion de la première assemblée générale des actionnaires, la société absorbante T. INTERNATIONAL S.A. exonérera des responsabilités les organes administratifs et les commissaires aux comptes de la société absorbée BROWN INTERNATIONAL S.A..

**9. Description des effets probables de la fusion sur l'emploi.** Aucune des sociétés participant à la présente fusion n'ayant d'employé ou salarié, la présente fusion n'aura aucune répercussion en matière d'emploi.

Les Conseils d'Administration des sociétés participant à la fusion ont approuvé le présent projet de fusion en date du 27 octobre 2010 et entendent donner effet à la fusion à compter de la date de l'assemblée devant notaire qui approuvera le présent projet de fusion.

Lu, approuvé et signé

Luxembourg le 03 novembre 2010.

*Pour le Conseil d'Administration de la société Absorbante*

T. INTERNATIONAL S.A.

Mme Luisella MORESCHI et Mme Patricia JUPILLE

*Les administrateurs*

*Pour le Conseil d'Administrateur de la société Absorbée.*

BROWN INTERNATIONAL S.A.

Madame Luisella MORESCHI et Maître Jean-Marie VERLAINE

*Les administrateurs*

Référence de publication: 2010148313/83.

(100169545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2010.

---

**FASTNET Luxembourg, Fund Administration Services & Technology Network Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 62.713.

L'an deux mille dix, le vingt-neuvième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, qui gardera la minute du présent acte.

A été tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société FUND ADMINISTRATION SERVICES & TECHNOLOGY NETWORK LUXEMBOURG, en abrégé FASTNET LUXEMBOURG, une société anonyme ayant son siège social à 31, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 62.713,

constituée par acte de Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 14 janvier 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») du 24 avril 1998, numéro 275 (la «Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés par acte de Maître Henri HELLINCKX, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 19 juin 2003, publié au Mémorial C numéro 1128 du 29 octobre 2003,

ainsi que par acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 28 août 2008, publié au Mémorial C numéro 2428 du 4 Octobre 2008.

L'assemblée générale a été ouverte à 10.00 heures et a été présidée par Monsieur Lucien Euler, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer;

Ont été nommés, en tant que secrétaire Monsieur Julien Fetick, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer et comme scrutateurs Monsieur Hubert Janssen, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg et Madame Rachel Uhl, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Bureau ayant ainsi été constitué, le président a déclaré et prié le notaire instrumentant d'acter que:

1. Toutes les actions étant nominatives, les convocations avec l'ordre du jour ont été adressées aux actionnaires de la Société en date du 11 octobre 2010.

2. Aucun actionnaire de la société BNP Paribas Securities Services, ayant son siège social au 3, rue d'Antin, 75002 Paris, France et immatriculée auprès du Registre du Commerce de Paris sous le numéro 552 108 011 (ci-après «BP2S»), n'a requis la convocation d'une assemblée générale des actionnaires de la société BP2S pour approuver la cession de la branche d'activités telle que visée à l'ordre du jour.

3. Il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que sur les DEUX MILLE QUATRE CENTS (2.400) actions d'une valeur nominale chacune de DEUX MILLE QUATRE CENT SOIXANTE-DIX-HUIT EUROS ET QUATRE-VINGT-QUATORZE CENTIMES (€ 2.478,94), représentant l'intégralité du capital social de CINQ MILLIONS NEUF CENT QUARANTE-NEUF MILLE QUATRE CENT QUARANTE-QUATRE EUROS ET CINQUANTE-NEUF CENTIMES (€ 5.949.444,59), la totalité des actions représentant le capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut ainsi valablement délibérer et décider sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

4. L'ordre du jour de la présente assemblée générale est le suivant:

(1) Approbation de la cession d'une branche d'activités telle qu'arrêtée dans le projet de cession présenté devant Maître Joseph Elvinger le 22 Septembre 2010 entre FASTNET Luxembourg et BNP Paribas Securities Services et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°C-2024 le 29 septembre 2010.

Ces faits ayant été exposés par le président de l'assemblée et reconnus exacts par les membres de l'assemblée, le président après délibération a soumis au vote des membres de l'assemblée la résolution suivante:

#### *Résolution unique*

Les Actionnaires de la Société, considérant:

- Que le Projet de Cession, qui demeurera annexé au présent acte, a été signé le 22 septembre 2010 entre la Société et BP2S;

- Que le Projet de Cession a été dûment publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°C-2024 en date du 29 septembre 2010 conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»);

- Qu'aux termes du Projet de Cession, il a été convenu entre la Société et BP2S que le premier devra apporter à BP2S, sans dissolution, l'ensemble de son activité d'administration centrale (comprenant celle de comptabilité et d'agent de transfert et de registre) telle que déléguée à la Société en vertu des Conventions de Délégation (tel que défini dans le Projet de Cession) et comprenant les employés de la Société exclusivement dédiés à cette activité;

- Que l'apport de la Branche d'Activité (tel que défini dans le Projet de Cession) est réalisé conformément aux dispositions de l'article 308bis-5 de la Loi ainsi qu'aux termes convenus entre la Société et BP2S tel qu'arrêtés dans le Projet de Cession;

- Que le Projet de Cession est soumis aux règles régissant le régime des scissions, telles que posées aux articles 285 à 308 de la Loi, à l'exception toutefois des dispositions de l'article 303 de la Loi dont l'application est expressément écartée en l'espèce;

- Que conformément aux dispositions de l'article 295 de la Loi, les documents énumérés ci-après ont été dûment tenus à la disposition des actionnaires de la Société et de BP2S, à l'effet de la consultation par ces derniers, au siège social de la Société, au moins un mois avant la date de la présente assemblée:

\* le Projet de Cession; et

\* les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion établis au titre des trois derniers exercices sociaux de la Société et de BP2S;

- Que les actionnaires de la Société par lettres datées du 20 septembre 2010 ont confirmé (i) conformément aux dispositions de l'article 296, paragraphe 1 de la Loi, avoir renoncé à l'application de l'article 294, paragraphe 1 de la Loi et, en conséquence, à l'examen du Projet de Cession par un expert indépendant et à l'établissement d'un rapport par cet expert indépendant, (ii) conformément aux dispositions de l'article 296, paragraphe 2 de la Loi, avoir renoncé à l'application des articles 293 et 295 paragraphe 1 d) de la Loi et, en conséquence, à la préparation d'un rapport du conseil d'administration de la Société sur le Projet de Cession; et (iii) conformément à l'article 296, paragraphe 2 de la Loi, avoir renoncé à l'application de l'article 295 paragraphe 1 c) de la Loi et, en conséquence, à la mise à disposition d'un état comptable autre que les comptes annuels des trois derniers exercices de la Société;

- Qu'à compter de la date du présent acte notarié (la «Date d'Effet Juridique»), le Projet de Cession devient dès lors acte de cession définitif sans modification aucune et la condition suspensive visée à l'article 6 du Projet de Cession ainsi que tous les autres engagements pris par les parties au Projet de Cession ont été remplis à la date du présent acte. Que dès lors à compter de la Date d'Effet Juridique, l'ensemble des droits et obligations relatifs à la Branche d'Activités seront repris vis-à-vis des tiers par BP2S qui les assumera comme ses droits et obligations propres chaque fois comme stipulé au Projet de Cession et suivant les termes et conditions de ce dernier;

- Qu'à compter de la Date d'Effet Juridique, le contrat de travail de chacun des employés de la Société exclusivement dédiés à la Branche d'Activités (au nombre de 114 en date des présentes) sera transféré de plein droit à BP2S en vertu des articles L. 127-1 et suivants du Code de travail chaque fois comme stipulé au Projet de Cession et suivant les termes et conditions de ce dernier;

- Que BP2S recueillera la pleine propriété ainsi que la possession exclusive de l'ensemble des éléments d'actif et de passif qui lui seront apportés par la Société suite au transfert de la Branche d'Activités, tels que constatés dans un état financier (closing statement) établi par la Société à la Date d'Effet Juridique et dont une copie restera annexée au présent acte pour y être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement et de publication chaque fois comme stipulé au Projet de Cession et suivant les termes et conditions de ce dernier;

- Que BP2S sera juridiquement lié, à compter de la Date d'Effet Juridique, par l'ensemble des contrats, accords, engagements précontractuels de quelque nature que ce soit, ventes et autres engagements quelconques ayant pu être souscrits par la Société relatifs à la Branche d'Activités apportée dans le cadre du Projet de Cession de la Branche d'Activités chaque fois comme stipulé au Projet de Cession et suivant les termes et conditions de ce dernier;

- Que la Branche d'Activités sera cédée à BP2S en contrepartie du paiement en numéraire de la somme nette (hors impôts, taxe sur la valeur ajoutée, droits d'enregistrement ou autres) d'un euro (EUR 1,-) chaque fois comme stipulé au Projet de Cession et suivant les termes et conditions de ce dernier;

- Que d'un point de vue comptable et fiscal, la cession de la Branche d'Activités sera considérée comme étant effective à la Date d'Effet Juridique chaque fois comme stipulé au Projet de Cession et suivant les termes et conditions de ce dernier;

- Que la cession de la Branche d'Activités n'aura d'effet à l'égard des tiers qu'après la publication au Mémorial C du présent acte chaque fois comme stipulé au Projet de Cession et suivant les termes et conditions de ce dernier;

- Que la cession de la Branche d'Activités bénéficie de l'exemption telle que prévue par l'article 6 de la loi du 19 décembre 2008 portant révision du régime applicable à certains actes de société en matière de droits d'enregistrement chaque fois comme stipulé au Projet de Cession et suivant les termes et conditions de ce dernier;

L'assemblée générale extraordinaire de la Société décide d'approuver la cession de la Branche d'Activités entre la Société et BP2S telle que décrite et conformément aux termes et conditions du Projet de Cession qui devient dès lors acte de cession définitive avec effet à la Date d'Effet Juridique.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée ci-dessus.

Et après avoir lu et interprété aux membres du bureau et aux mandataires, connus du notaire instrument d'après leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: L. EULER, J. FETICK, H. JANSSEN, R. UHL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 03 novembre 2010. Relation: LAC/2010/48065. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg le 11 NOV. 2010

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010150006/122.

(100172265) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2010.

### **Commerzbank Europa Premium Fonds 9/2013, Fonds Commun de Placement.**

Die Allianz Global Investors Luxembourg S.A. (die "Verwaltungsgesellschaft") gibt bekannt, dass mit Ablauf des 10. November 2010 (der "Stichtag") der folgende Fonds verschmolzen wurde:

untergehender Fonds

aufnehmender Fonds

Commerzbank Europa Premium Fonds 9/2013

Fondak Europa A (EUR)

Aufgrund der Verschmelzung wurde der untergehende Fonds Commerzbank Europa Premium Fonds 9/2013 aufgelöst.

Senningerberg, November 2010.

Die Verwaltungsgesellschaft .

Référence de publication: 2010151276/755/10.

### **Commerzbank Europa Premium Fonds 7/2013, Fonds Commun de Placement.**

Die Allianz Global Investors Luxembourg S.A. (die "Verwaltungsgesellschaft") gibt bekannt, dass mit Ablauf des 10. November 2010 (der "Stichtag") der folgende Fonds verschmolzen wurde:

untergehender Fonds	aufnehmender Fonds
Commerzbank Europa Premium Fonds 7/2013	Fondak Europa A (EUR)

Aufgrund der Verschmelzung wurde der untergehende Fonds Commerzbank Europa Premium Fonds 7/2013 aufgelöst.

Senningerberg, November 2010.

*Die Verwaltungsgesellschaft .*

Référence de publication: 2010151277/755/10.

---

### **cominvest Europa Premium Fonds 4/2013, Fonds Commun de Placement.**

Die Allianz Global Investors Luxembourg S.A. (die "Verwaltungsgesellschaft") gibt bekannt, dass mit Ablauf des 8. November 2010 (der "Stichtag") der folgende Fonds verschmolzen wurde:

untergehender Fonds	aufnehmender Fonds
cominvest Europa Premium Fonds 4/2013	Fondak Europa A (EUR)

Aufgrund der Verschmelzung wurde der untergehende Fonds cominvest Europa Premium Fonds 4/2013 aufgelöst.

Senningerberg, November 2010.

*Die Verwaltungsgesellschaft .*

Référence de publication: 2010151278/755/10.

---

### **cominvest Europa Premium Fonds 11/2012, Fonds Commun de Placement.**

Die Allianz Global Investors Luxembourg S.A. (die "Verwaltungsgesellschaft") gibt bekannt, dass mit Ablauf des 8. November 2010 (der "Stichtag") der folgende Fonds verschmolzen wurde:

untergehender Fonds	aufnehmender Fonds
cominvest Europa Premium Fonds 11/2012	Fondak Europa A (EUR)

Aufgrund der Verschmelzung wurde der untergehende Fonds cominvest Europa Premium Fonds 11/2012 aufgelöst.

Senningerberg, November 2010.

*Die Verwaltungsgesellschaft .*

Référence de publication: 2010151279/755/10.

---

### **cominvest Europa Premium Fonds 1/2013, Fonds Commun de Placement.**

Die Allianz Global Investors Luxembourg S.A. (die "Verwaltungsgesellschaft") gibt bekannt, dass mit Ablauf des 8. November 2010 (der "Stichtag") der folgende Fonds verschmolzen wurde:

untergehender Fonds	aufnehmender Fonds
cominvest Europa Premium Fonds 1/2013	Fondak Europa A (EUR)

Aufgrund der Verschmelzung wurde der untergehende Fonds cominvest Europa Premium Fonds 1/2013 aufgelöst.

Senningerberg, November 2010.

*Die Verwaltungsgesellschaft .*

Référence de publication: 2010151280/755/10.

---

### **EMERGENCE HOLDING Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial, (anc. Emergence Holding S.A.).**

Siège social: L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois.

R.C.S. Luxembourg B 100.865.

---

L'an deux mille dix, le quatre octobre.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme holding établie à Luxembourg sous la dénomination de "EMERGENCE HOLDING S.A.", R.C.S. Numéro B 100.865, avec siège social à L-2533 Luxembourg, 69, rue de la Semois, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 3 mai 2004, publié Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 747 du 21 juillet 2004. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bruno ABBATE, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 69, rue de la Semois, L-2533.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Bruno ABBATE, réviseur d'entreprises, demeurant professionnellement au 69, rue de la Semois, L-2533.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Roberto SEDDIO, expert-comptable, demeurant professionnellement au 69, rue de la Semois, L-2533.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que trois cents (300) actions sur les trois cents (300) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) euros chacune, représentant cent pour cent (100%) du capital social de trois cent mille euros (300.000.EUR) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit.

Ladite liste de présence signé «ne varietur», portant les signatures des actionnaires tous représentés, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec le procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires ci-avant mentionnée, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

1. Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos au 31.12.2009;
2. Rapport du Commissaire sur l'exercice clos au 31.12.2009;
3. Lecture et approbation du Bilan et du Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2009;
4. Affectation du résultat de l'exercice clos au 31.12.2009;
5. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice clos au 31.12.2009;
6. Renouvellement du mandat du Commissaire et des Administrateurs jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes 2010 qui se tiendra en 2011;
7. Changement de la dénomination de la société de "EMERGENCE HOLDING S.A." en "EMERGENCE HOLDING Spf S.A.";
8. Transformation de l'objet social de société anonyme holding en société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf);
9. Modification subséquente de l'article 1<sup>er</sup>, premier alinéa et article 2 des statuts pour les mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent;
10. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée Générale entend le rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos au 31.12.2009.

*Deuxième résolution*

L'assemblée Générale entend le rapport du Commissaire sur l'exercice clos au 31.12.2009.

*Troisième résolution*

L'assemblée Générale discute et approuve le Bilan et le Compte de Profits et Pertes arrêtés au 31 décembre 2009.

*Quatrième résolution*

L'exercice clos au 31.12.2009 se solde par une perte de EUR 18.936,23. L'assemblée Générale décide de l'affecter aux résultats reportés de la manière suivante:

	EUR
Résultats reportés .....	(117.787,50)
Résultat de l'exercice .....	<u>(18.936,23)</u>
Résultat à reporter .....	(136.723,73)

*Cinquième résolution*

Par vote spécial, l'Assemblée Générale donne décharge aux Administrateurs et au Commissaire pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice clos au 31.12.2009.

*Sixième résolution*

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat du Commissaire actuel I.C. Dom-Com S.à r.l. et des Administrateurs actuels Monsieur Reyda Ferid BENBOUZID, Monsieur Akram BEN MUSTAPHA et Madame Haïfa BEN MUSTAPHA jusqu'à l'assemblée générale d'approbation des comptes 2010 qui se tiendra en 2011.



#### Septième résolution

L'assemblée Générale décide de changer la dénomination de la société de "EMERGENCE HOLDING S.A." en "EMERGENCE HOLDING Spf S.A.";

#### Huitième résolution

L'assemblée Générale décide de procéder à la transformation de la société de son statut actuel de holding 1929 en société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf) de sorte que l'objet social de la société aura désormais la teneur suivante:

«La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe, des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.»

#### Neuvième résolution

Suite aux résolutions précédente l'Assemblée Générale décide de modifier les articles 1<sup>er</sup>, premier alinéa, et article 2 des statuts pour les mettre en concordance avec les résolutions qui précèdent.

Les articles 1<sup>er</sup>, premier alinéa et article 2 des statuts de la société auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Premier alinéa.** Il existe une société anonyme de gestion de patrimoine familial (Spf), sous la dénomination de «EMERGENCE HOLDING Spf S.A.»»

« **Art. 2.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation de tous actifs financiers au sens large, mais dans les limites de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La Société peut également, en se conformant aux dispositions de la même loi, prendre des participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés et entités commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, et acquérir tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme, d'option, d'achat, d'échange, de négociation ou de toute autre manière.

Elle peut encore accorder des avances et émettre des garanties, notamment au profit des sociétés et entités dans lesquelles elle participe des concours, assistances financières, prêts, avances ou garanties, comme elle peut emprunter même par émission d'obligations ou s'endetter autrement pour financer son activité sociale, comme elle peut exercer toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, autorisées par et rentrant dans les limites tracées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: B. Abbate, R. Seddio et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 8 octobre 2010. Relation: LAC/2010/44268. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 13 octobre 2010.

Référence de publication: 2010135979/115.

(100155510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

**WESTVACO Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

**Capital social: EUR 53.339.575,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 82.110.

In the year two thousand and ten, on the thirteenth day of the month of September.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Meadwestvaco Spain S.L., Sociedad Unipersonal, a Spanish company incorporated and existing under the laws of Spain, having its registered office at 28, Ibanez de Bilbao, E-48000 Vizcaya, Spain, registered with the Company's Register of Vizcaya under number BI-29055,

here represented by Laurent Thailly, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Westvaco Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of fifty-three million three hundred thirty-seven thousand seventy-five Euro (EUR 53,337,075.-), having its registered office at 9, Parc d'Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 82.110, incorporated by a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of 4 May 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1100, page 52754 dated 4 December 2001 (the "Company").

III. The Company's articles of association (the "Articles") have last been amended by a deed of Maître Francis Kessler, prenamed, dated 20 May 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1578, page 75718 dated 3 August 2010.

IV. The appearing party, duly represented, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. To increase the share capital of the Company by an amount of two thousand five hundred Euro (EUR 2,500.-) so as to raise it from its present amount of fifty-three million three hundred thirtyseven thousand seventy-five Euro (EUR 53,337,075.-) represented by two million one hundred thirty-three thousand four hundred eighty-three (2,133,483) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, to fifty-three million three hundred thirty-nine thousand five hundred seventy-five Euro (EUR 53,339,575.-) represented by two million one hundred thirtythree thousand five hundred eighty-three (2,133,583) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each;

2. To issue, with payment of a total share premium of twenty million nine hundred ninety-seven thousand five hundred Euro (EUR 20,997,500.-), one hundred (100) new shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and entitling to dividends as from the day of the proposed share capital increase (the "New Shares");

3. To accept the subscription of the New Shares by Meadwestvaco Spain S.L., Sociedad Unipersonal, a Spanish company duly incorporated and validly existing under the laws of Spain, having its registered office at 28, Ibanez de Bilbao, E-48000 Vizcaya, Spain and registered with the Company's Registry of Vizcaya under number BI-29055 (the "Sole Shareholder") with payment of a share premium of twenty million nine hundred ninety-seven thousand five hundred Euro (EUR 20,997,500.-), by a contribution in cash of a total amount of twenty-one million Euro (EUR 21,000,000.-), and allocation of the New Shares to the Sole Shareholder;

4. To restate article 6 of the articles of association of the Company (the "Articles") so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 3) and to give it the following content:

" **Art. 6.** The Company's share capital is fixed at fifty-three million three hundred thirty-nine thousand five hundred seventy-five Euro (EUR 53,339,575.-) represented by two million one hundred thirty-three thousand five hundred eighty-three (2,133,583) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.";

5. Miscellaneous,

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of two thousand five hundred Euro (EUR 2,500.-) so as to raise it from its present amount of fifty-three million three hundred thirty-seven thousand seventy-five Euro (EUR 53,337,075.-) represented by two million one hundred thirty-three thousand four hundred eighty-three (2,133,483) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, to fifty-three million three

hundred thirty-nine thousand five hundred seventy-five Euro (EUR 53,339,575.-) represented by two million one hundred thirty-three thousand five hundred eighty-three (2,133,583) shares, with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to issue, with payment of a total share premium of twenty million nine hundred ninety-seven thousand five hundred Euro (EUR 20,997,500.-), the New Shares.

#### *Subscription/Payment*

There now appeared Mr. Laurent Thailly, prenamed, acting in his capacity as duly authorized agent and attorney in fact of the Sole Shareholder by virtue of a proxy given under private seal.

The person appearing declares to subscribe in the name and on behalf of the Sole Shareholder to the New Shares, and to make payment in full for all such newly subscribed New Shares, by a contribution in cash of an amount of two thousand five hundred Euro (EUR 2,500.-), with payment of a total share premium of twenty million nine hundred ninety-seven thousand five hundred Euro (EUR 20,997,500.-), the total amount being paid by the Sole Shareholder amounting to twenty-one million Euro (EUR 21,000,000.-).

The person appearing declares that the newly issued New Shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of twenty-one million Euro (EUR 21,000,000.-), proof of which is given to the undersigned notary.

#### *Third resolution*

As a result of the above resolutions, the Sole Shareholder RESOLVES to amend article 6 of the Articles, which shall forthwith read as follows:

“ **Art. 6.** The Company’s share capital is fixed at fifty-three million three hundred thirty-nine thousand five hundred seventy-five Euro (EUR 53,339,575.-) represented by two million one hundred thirty-three thousand five hundred eighty-three (2,133,583) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.”

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately six thousand one hundred euro (€ 6,100.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille dix, le treizième jour du mois de septembre.

Par-devant Nous, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

#### **A comparu:**

Meadwestvaco Spain S.L., Sociedad Unipersonal, une société espagnole constituée et existant selon les lois de l’Espagne, ayant son siège social au 28, Ibanez de Bilbao, E-48000 Vizcaya, Espagne, enregistré auprès du Registre des Sociétés de Vizcaya sous le numéro BI-29055,

ici représentée par Monsieur Laurent Thailly, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée sous seing privé.

I. Ladite procuration restera annexée au présent acte pour être soumise à l’enregistrement.

II. La comparante déclare qu’elle est l’associé unique (l’«Associé Unique») de Westvaco Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de cinquante-trois millions trois cent trente-sept mille soixante-quinze euros (EUR 53.337.075.-), ayant son siège social au 9, Parc d’Activités Syrdall, L-5365 Munsbach, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 82.110, constituée par un acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 4 mai 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1100, page 52754 en date du 4 décembre 2001 (la «Société»).

III. Les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d’un acte reçu par Maître Francis Kessler, précité, en date du 20 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1578, page 75718 du 3 août 2010.

IV. La comparante, dûment représentée, reconnaît être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l’ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de deux mille cinq cent euros (EUR 2.500,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante-trois millions trois cent trente-sept mille soixante-quinze euros (EUR 53.337.075,-) représenté par deux millions cent trente-trois mille quatre cent quatre-vingt-trois (2.133.483) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à cinquante-trois millions trois cent trente-neuf mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 53.339.575,-) représenté par deux millions cent trente-trois mille cinq cent quatre-vingt-trois (2.133.583) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune;

2. Emission, avec une prime d'émission d'un montant de vingt millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent euros (EUR 20.997.500,-), de cent (100) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes et conférant un droit aux dividendes de la Société à partir du jour de l'augmentation du capital proposée (les «Nouvelles Parts Sociales»);

3. Acceptation de la souscription des Parts Sociales par Meadwestvaco Spain S.L., Sociedad Unipersonal, une société espagnole constituée et existant selon les lois de l'Espagne, ayant son siège social au 28, Ibanez de Bilbao, E-48000 Vizcaya, Espagne, enregistré auprès du Registre des Sociétés de Vizcaya sous le numéro BI-29055 (l'«Associé Unique»), avec paiement d'une prime d'émission de vingt millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent euros (EUR 20.997.500,-), par un apport en numéraire de vingt-et-un millions d'euros (EUR 21.000.000,-), et allocation de ces Nouvelles Parts Sociales à l'Associé Unique;

4. Modification de l'article 6 des statuts de la Société (les «Statuts») afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1. à 3. et de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital de la société est fixé à cinquante-trois millions trois cent trente-neuf mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 53.339.575,-) représenté par deux millions cent trente-trois mille cinq cent quatre-vingt-trois (2.133.583) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»;

5. Divers,

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux mille cinq cent euros (EUR 2.500,-) pour le porter de son montant actuel de cinquante-trois millions trois cent trente-sept mille soixante-quinze euros (EUR 53.337.075,-) représenté par deux millions cent trente-trois mille quatre cent quatre-vingt-trois (2.133.483) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, à cinquante-trois millions trois cent trente-neuf mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 53.339.575,-) représenté par deux millions cent trente-trois mille cinq cent quatre-vingt-trois (2.133.583) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'émettre, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de vingt millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent euros (EUR 20.997.500,-) les Nouvelles Parts Sociales.

*Souscription/Paiement*

Ensuite a comparu Monsieur Laurent Thailly, susmentionné, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé Unique en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de l'Associé Unique les Nouvelles Parts Sociales et libérer intégralement ces Nouvelles Parts Sociales par un apport en numéraire d'un montant de deux mille cinq cent euros (EUR 2.500,-), avec paiement d'une prime d'émission totale de vingt millions neuf cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent euros (EUR 20.997.500,-), le montant total payé par l'Associé Unique s'élevant à vingt-et-un millions d'euros (EUR 21.000.000,-).

Le comparant déclare que les Nouvelles Parts Sociales nouvellement émises ont été libérées entièrement en numéraire et que la somme totale de vingt-et-un millions d'euros (EUR 21.000.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentaire.

*Troisième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé Unique DECIDE de modifier l'article 6 des Statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital de la société est fixé à cinquante-trois millions trois cent trente-neuf mille cinq cent soixante-quinze euros (EUR 53.339.575,-) représenté par deux millions cent trente-trois mille cinq cent quatre-vingt-trois (2.133.583) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

*Évaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à environ six mille cent euros (€ 6.100,-).

Le présent acte notarié a été passé à Luxembourg, à la date mentionnée au début du présent document.

Le notaire instrumentaire qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire de la même comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Thailly, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 16 septembre 2010. Relation: EAC/2010/11033. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2010135670/177.

(100154676) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**UBS (Lux) Equity Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 56.386.

Les comptes annuels au 31 mai 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour UBS (Lux) Equity Sicav*

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Martin Rausch / Michaela Imwinkelried

*Associate Director / Executive Director*

Référence de publication: 2010135872/13.

(100154661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**UBS Third Party Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 45.991.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour UBS Third Party Management Company S.A.*

UBS Fund Service (Luxembourg) S.A.

Martin Rausch / Michaela Imwinkelried

*Associate Director / Executive Director*

Référence de publication: 2010135873/13.

(100154666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**Epic (Premier) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 102.683.

Il résulte d'une décision prise par les actionnaires de la Société en date du 1<sup>er</sup> septembre 2010, que:

- la démission de Monsieur Robert Jan Schol en tant qu'administrateur de la Société a été acceptée avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2010; et

- en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Erik van Os, né le 20 février 1973 à Maastricht (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, a été nommé en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet immédiat au 1<sup>er</sup> septembre 2010. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire unique qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> septembre 2010.  
Pour extrait sincère et conforme  
TMF Management Luxembourg S.A.  
Signatures  
Domiciliaire

Référence de publication: 2010136295/20.

(100154559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**Xenilux SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-3862 Schifflange, 52, Cité Op Soltgen.  
R.C.S. Luxembourg B 52.305.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA  
L-2530 LUXEMBOURG  
4, RUE HENRI SCHNADT  
Signature

Référence de publication: 2010135877/13.

(100154774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**Yellowbird Holding SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2327 Luxembourg, 3, Montée de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 67.859.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg S.A.  
4, rue Henri Schnadt  
L-2530 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2010135878/13.

(100154684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**Yellowbird Holding SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2327 Luxembourg, 3, Montée de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 67.859.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA  
4, rue Henri Schnadt  
L-2530 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2010135879/13.

(100154685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**CEREP Investment I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 113.153.

---

Il résulte des résolutions des associés de la Société prises le 15 septembre 2010 que les associés ont décidé de:  
- Accepter la démission de CEREP II S.à r.l. en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat;

- Nommer CEREP Management S.à r.l., une société ayant son siège social 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.246 en tant que gérant unique de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 11 octobre 2010.

Référence de publication: 2010135940/15.

(100155228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

---

**ZENZEN Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.  
R.C.S. Luxembourg B 109.794.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA  
L-2530 LUXEMBOURG  
4, RUE HENRI SCHNADT  
Signature

Référence de publication: 2010135880/13.

(100154780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**Hanota S.A. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 8.800.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010135881/10.

(100154627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**3G S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2327 Luxembourg, 3, Montée de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 88.148.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Centrale du Luxembourg SA  
4, rue Henri Schnadt  
L-2530 Luxembourg  
Signature

Référence de publication: 2010135882/13.

(100154688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

---

**Finvus Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 147.731.

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 16 décembre 2009, que l'actionnaire la Compagnie Financière de Gestion Luxembourg S.A., avec siège social au L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 18433, cède l'intégralité de ses 12.500 parts sociales de la société Finvus Management Sàrl, avec siège social 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le no B 147731 à Monsieur Raymond Debanne, né le 10 mars 1955 à Beyrouth, Liban, demeurant 10, Quail Road, GB-CT06831 Greenwich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour copie conforme  
COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.  
40, boulevard Joseph II  
L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2010136007/18.

(100155674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

---

**Leicester Square S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 133.332.

In the year two thousand and ten, on the seventh of September.

Before Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Odeon Leicester Square S.à r.l., a private limited liability company incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 133337,

duly represented by Mr. Charles KRIER, lawyer, residing at L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated here above, asked the notary public to state that it is the sole member (hereinafter referred to as the "Sole Member"), holding all the issued and existing eleven thousand one hundred (11,100) corporate units with a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) each, representing the entire share capital of the company Leicester Square S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 133332, having its registered address at L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse, incorporated pursuant to a deed received by Maître Paul Frieders, then notary residing in Luxembourg, on September 25, 2007 published in the official gazette Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2837 dated December 7, 2007 whose articles have been amended by a deed received by Maître Jean Seckler, notary prenamed, on February 28, 2008 published in the official gazette Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 983 dated April 22, 2008 ( hereinafter referred to as the "Company").

The agenda of the extraordinary general meeting of the Sole Member will be the following:

*Agenda*

1. Acknowledgement and approval of ELLENVALE LIMITED as a new member of the Company;
2. Increase of the share capital of the Company by an amount of twenty-five thousand nine hundred Pounds Sterling (GBP 25,900.-) taking it from its present amount of eleven thousand one hundred Pounds Sterling (GBP 11,100.-), to the amount of thirty-seven thousand Pounds Sterling (GBP 37,000.-) by the issue of twenty-five thousand nine hundred (25,900) additional corporate units, having each a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) and having the same rights as the existing corporate units;
3. Issuance of twenty-five thousand nine hundred (25,900) corporate units, having each a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) and having the same rights as the existing corporate units;
4. Subscription and payment of the newly issued corporate units;
5. Amendment of article 5 of the articles of association so as to reflect the above mentioned issuance of new corporate units and the increase of the share capital;
6. Authorization to any manager of the Company to amend the members' register of the Company and in general, to take all the necessary actions in relation to the resolutions to be taken in accordance with the present agenda;
7. Any other business.

Such appearing party, represented as stated here above, in its capacity as Sole Member of the Company, asked the notary public to state the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Member resolves to acknowledge and to approve ELLENVALE LIMITED, a limited company incorporated and existing under the laws of the British Virgin Islands, having its registered office at 24, de Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the BVI Company Registry under the number 1419486, as new member of the Company.



*Second resolution*

The Sole Member resolves to increase the share capital of the Company by an amount of twenty-five thousand nine hundred Pounds Sterling (GBP 25,900.-) taking it from its present amount of eleven thousand one hundred Pounds Sterling (GBP 11,100.-), to the amount of thirty-seven thousand Pounds Sterling (GBP 37,000.-) by the issue of twenty-five nine hundred (25,900) additional corporate units, having each a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) and having the same rights as the existing corporate units.

*Third resolution*

The Sole Member resolves to issue twenty-five thousand nine hundred (25,900) corporate units, having each a par value of one Pound Sterling (GBP 1.-) and the same rights as the existing corporate units.

*Subscription and payment*

ELLENVALE LIMITED, prenamed, duly represented by Mr. Charles KRIER, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities,

declares subscribing for the newly issued twenty-five thousand nine hundred corporate units (25,900) and to make payment in full of such corporate units by a contribution in cash.

It results from a bank certificate that the amount of twenty-five thousand nine hundred Pounds Sterling (GBP 25,900.-) is at the Company's disposal.

Having acknowledged the above described contribution in cash, the Sole Member, represented as stated above, resolves to confirm the validity of the subscription and payment.

*Fourth resolution*

The Shareholders resolve to amend the first sentence of article 5 of the articles of association so as to reflect the above mentioned issuance of new corporate units and the increase of the share capital.

Consequently, article 5 of the articles of association of the Company is replaced by the following text:

**“Art. 5.** The subscribed share capital is set at GBP 37,000 (thirty-seven thousand Pounds Sterling) represented by 37,000 (thirty-seven thousand) corporate units with a par value of GBP 1 (one Pound Sterling) each.

The corporate capital may be increased or decreased by a decision of the sole member or pursuant to a resolution of the members, as the case may be.

The corporate capital may further be increased by resolution of the manager(s) as set forth hereafter.

The authorised capital is fixed at GBP 37,065,000 (thirty-seven million sixty-five thousand Pounds Sterling).

The manager(s) is (are) authorized and empowered during a period ending five years after the publication date of the articles of association in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, to realise any increase of the capital within the limits of the authorised capital in one or several times.

Such increase of capital may be made by the issue of new corporate units or by conversion of convertible securities issued by the Company, provided that the corporate units issued may only be validly subscribed by members of the Company or by legal entities or natural persons duly approved from time to time by decision of the sole member or by resolution adopted the general meeting of members, as the case may be.

Such increased amount of capital may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the manager(s) may determine, more specifically in respect to the subscription and payment of the corporate units to be subscribed and issued, such as to determine the time and the number of the corporate units to be subscribed and issued, to fix the category the corporate units to be issued will belong to, to determine if the corporate units are to be subscribed with or without an issue premium, to determine to what an extent the payment of the newly subscribed units is acceptable either on cash or assets other than cash and to exclude the pre-emption right of the existing members.

The manager(s) may delegate to any duly authorised manager or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for units representing part of all such increased amounts of capital.

Following each increase of the capital realized and duly stated in the form provided for by law, the first paragraph of this article will be modified so as to reflect the actual increase; such amendment will be recorded in authentic form by the manager(s) or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.”

*Fifth resolution*

The Shareholders resolve to authorize any manager of the Company to amend the members' register of the Company and in general, to take all the necessary actions in relation to the resolutions taken in accordance with the agenda.

### *Estimate of costs*

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred and fifty Euro.

The amount of the increase of the share capital is valued at EUR 31,101.77.

### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, he signed with the notary the present deed.

### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le sept septembre.

Par-devant nous Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Jungoinster, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Odeon Leicester Square S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existante selon le droit du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133337,

dûment représentée par Monsieur Charles KRIER, avocat, demeurant professionnellement à L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Ladite comparante, représentée comme décrite ci-dessus, demande au notaire de constater qu'elle est l'associé unique (ci-après "l'Associé Unique") détenant les onze mille et cent parts sociales (11.100) ayant une valeur nominale d'un Livre Sterling (GBP 1.-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la société Leicester Square S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-2320 Luxembourg, 69, Boulevard de la Pétrusse, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 133332, constituée par acte reçu par devant Maître Paul Frieders, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2837 en date du 7 décembre 2007. Les statuts ont été modifiés par acte reçu par devant Maître Jean Seckler, notaire prénommé, en date du 28 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 983 en date du 22 avril 2008 (ci-après la "Société").

L'agenda de l'assemblée générale extraordinaire de l'Associé Unique est comme suit:

### *Agenda*

1. Confirmation et approbation d'ELLENVALE LIMITED comme nouvel associé de la Société;
2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq mille neuf cents Livres Sterling (GBP 25.900,-) pour le porter de son montant actuel de onze mille et cent Livres Sterling (GBP 11.100,-) au montant de trente-sept mille Livres Sterling (GBP 37.000,-) par l'émission de vingt-cinq mille neuf cents (25.900) parts sociales additionnelles, ayant chacune une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1.-) et les mêmes droits que les parts sociales existantes;
3. Emission de vingt-cinq mille neuf cents (25.900) parts sociales, ayant chacune une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1.-) et les mêmes droits que les parts sociales existantes;
4. Souscription et paiement des parts sociales nouvellement émises;
5. Modification de l'article 5 des statuts en vue de refléter ladite émission de parts sociales et l'augmentation du capital social;
6. Autorisation donnée à quelconque gérant de la Société de modifier le registre des associés de la Société et en général, d'adopter toute mesure relative aux résolutions à prendre conformément à la présente agenda;
7. Divers.

La prédite comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire d'acter les résolutions suivantes qu'elle prend en sa qualité d'Associé Unique de la Société:

### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de confirmer et d'approuver ELLENVALE LIMITED, une société constituée et existante selon le droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à 24, De Castro Street, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, enregistrée dans le BVI Company Registry sous le numéro 1419486, comme nouvel associé de la Société.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de vingt-cinq mille neuf cents Livres Sterling (GBP 25.900,-) pour le porter de son montant actuel de onze mille et cent Livres Sterling (GBP 11.100,-) au montant de trente-sept mille Livres Sterling (GBP 37.000,-) par l'émission de vingt-cinq mille neuf cents (25.900) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune et ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide d'émettre vingt-cinq mille neuf cents (25.900) parts sociales d'une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1,-) chacune ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes.

#### *Souscription et paiement*

ELLENVALE LIMITED, prénommée, dûment représentée par Monsieur Charles KRIER, prénommé, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

déclare souscrire aux vingt-cinq mille neuf cents (25.900) parts sociales nouvellement émises et de payer ces parts sociales par le biais d'un apport en numéraire.

Il résulte d'un certificat bancaire que le montant de vingt-cinq mille neuf cents Livres Sterling (GBP 25.900,-) est à la disposition de la Société.

Ayant pris connaissance de l'apport en numéraire décrit ci-dessus, l'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, décide de confirmer la validité de la souscription et du paiement.

#### *Quatrième résolution*

Les Associés décident de modifier la première phrase de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'émission des nouvelles parts sociales ainsi que l'augmentation du capital social de la Société.

En conséquence, l'article 5 des statuts est désormais libellé comme suit:

**"Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à GBP 37.000,- (trente-sept mille Livres Sterling), représenté par 37.000 (trente-sept mille) parts sociales d'une valeur de GBP 1,- (une Livre Sterling) chacune.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou diminué par décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés le cas échéant.

Le capital souscrit pourra également être augmenté par décision du (des) gérant(s) tel que décrit ci-après.

Le capital autorisé est de GBP 37.065.000 (trente-sept millions soixante-cinq mille Livres Sterling).

Le conseil d'administration est autorisé durant une période expirant cinq années après la date de publication de l'acte de constitution de la Société au journal officiel (Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C) à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit dans les limites du capital autorisé.

Cette augmentation de capital pourra notamment être réalisée par l'émission de parts sociales nouvelles ou par conversion des obligations convertibles émises par la Société, sous réserve que les parts sociales émises dans le cadre du capital social ne peuvent être valablement souscrites que par des associés ou par les personnes physiques ou morales dûment approuvées de temps en temps par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas, en conformité avec la loi.

Cette augmentation de capital pourra être souscrite et émise selon les termes et conditions déterminés par le(s) gérant(s), plus précisément concernant la souscription et le paiement des parts sociales à souscrire et à émettre dans le cadre du capital autorisé, tels que la période de souscription et le nombre de parts sociales à souscrire et à émettre, en déterminant si les parts sociales sont à souscrire avec ou sans prime d'émission, en déterminant dans quelle mesure le paiement des parts sociales nouvellement souscrites doit être effectué soit en numéraire soit en actifs autres que numéraire et en excluant le droit préférentiel de souscription des associés existants.

Le(s) gérant(s) pourront déléguer à tout gérant ou organe dûment autorisé de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement des parts sociales représentant une partie ou la totalité des montants du capital ainsi augmentés.

Après toute augmentation de capital réalisée et dûment établie dans la forme prévue par la loi, le premier paragraphe de cet article sera modifié de manière à refléter l'augmentation en cause, cette modification sera constatée par acte authentique par les gérants ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet."

#### *Cinquième résolution*

Les Associés décident d'autoriser tout gérant de la Société pour modifier le registre des associés de la société et en général effectuer toutes actions nécessaires en relation avec les résolutions prises ci-dessus conformément à l'ordre du jour.

119020

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de la présente sont estimés approximativement à mille deux cent cinquante Euros.

Le montant de l'augmentation du capital social est évalué à EUR 31.101,77.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête des comparantes le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes comparantes, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire des comparantes, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Charles KRIER, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 21 septembre 2010. Relation GRE/2010/3104. Reçu soixante-quinze euros 75, 00- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR COPIE CONFORME

Junglinster, le 14 octobre 2010.

Référence de publication: 2010136655/224.

(100156618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

---

**Invista European RE Monbonnot HoldCo 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.078.055,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 119.879.

In the year two thousand and ten, on the thirtieth day of the month of September;

Before Us, M<sup>e</sup> Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Invista European Real Estate Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of EUR 20,112,500.-, with registered office at 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108463 (the "Shareholder"),

hereby represented by Mr. Manfred MÜLLER, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on September 30, 2010, such proxy was signed by the proxyholder and the undersigned notary.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Invista European RE Monbonnot HoldCo 1 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500.-, with registered office at 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Me Henri HELLINCKX, notary residing at that time in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, dated 18 August 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2132 of 15 November 2006 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 119879 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time by a deed of Me André SCHWACHTGEN, notary residing at that time in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 16 November 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 46 dated 25 January 2007.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1 To convert the one hundred twenty-five (125) shares of the Company, currently having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, into one hundred twenty-five (125) shares without indication of their nominal value, and to set the corporate capital of the Company at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into one hundred twenty-five (125) shares with no nominal value.

2 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one million sixty-five thousand five hundred fifty-five Euro (EUR 1,065,555.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to one million seventy-eight thousand fifty-five Euro (EUR 1,078,055.-) without issuing new shares, by a contribution in kind of a claim held by the Shareholder against the Company.

3 To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the above resolutions.

4 Miscellaneous.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolved to convert the one hundred twenty-five (125) shares of the Company, currently having a nominal value of one hundred Euro (EUR 100.-) each, into one hundred twenty-five (125) shares without indication of their nominal value and, consequently, to set the corporate capital of the Company at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into one hundred twenty-five (125) shares with no indication of nominal value.

*Second resolution*

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one million sixty-five thousand five hundred fifty-five Euro (EUR 1,065,555.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to one million seventy-eight thousand fifty-five Euro (EUR 1,078,055.-) without issuing new shares, by a contribution in kind of a claim held by the Shareholder against the Company.

*Payment*

Thereupon has appeared Mr. Manfred MÜLLER, prenamed, acting in his capacity as duly authorised attorney-in-fact of the Shareholder by virtue of a proxy given on September 30, 2010.

The Shareholder declared to contribute in kind to the Company a shareholder's claim held by the Shareholder against the Company in an amount of one million sixty-five thousand five hundred fifty-five Euro (EUR 1,065,555.-) (the "Claim") in exchange of the increase of the accounting par value of the one hundred twenty-five (125) issued shares. The contribution thus represents a value in the aggregate amount of one million sixty-five thousand five hundred fifty-five Euro (EUR 1,065,555.-) and proof of the Shareholder's ownership of the Claim has been given to the undersigned notary.

The Shareholder further stated that the Claim is free of any pledge or lien or charge, as applicable, that there subsist no impediments to the free transferability of such consideration to the Company, and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer and contribution of the Claim to the Company.

Proof of the implementation of such contribution results from a certificate given by the Company's management, issued on September 30, 2010. The aforesaid certificate, after signature *ne varietur* by the Shareholder's proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for purposes of filing with the registration authorities.

*Third resolution*

As a result of the above resolutions, the Shareholder resolved to amend article 5 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

**" Art. 5.** The Company's subscribed share capital is fixed at one million seventy-eight thousand fifty-five Euro (EUR 1,078,055.-) represented by one hundred twenty-five (125) shares, with no indication of nominal value."

*Expenses*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately two thousand four hundred Euros.

*Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the mandatory of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said mandatory has signed with Us the notary the present deed.

**Suit la version en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le trente septembre,

Par-devant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

**A COMPARU:**

Invista European Real Estate Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 20.112.500,-, ayant son siège social au 25C, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108463 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Monsieur Manfred MÜLLER, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 30 septembre 2010, laquelle procuration a été signée par le mandataire et le notaire sous-signé.

L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter que l'Associé est le seul et unique associé d'Invista European RE Monbonnot HoldCo 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 12.500,-, dont le siège social est au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant alors à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 18 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2132 du 15 novembre 2006 et immatriculée auprès Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119879 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître André SCHWACHTGEN, notaire résidant alors à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 16 novembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 46 du 25 janvier 2007.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Conversion des cent vingt-cinq (125) parts sociales de la Société, ayant actuellement une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, en cent vingt-cinq (125) parts sociales sans indication de valeur nominale et fixation du capital social de la Société à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales sans indication de valeur nominale.

2 Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un million soixante-cinq mille cinq cent cinquante-cinq euros (EUR 1.065.555,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un million soixante-dix-huit mille cinquante-cinq euros (EUR 1.078.055,-) sans émission de nouvelles parts sociales, par apport en nature d'une créance détenue par l'Associé à l'encontre de la Société.

3 Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

4 Divers.

L'Associé a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé a décidé de convertir les cent vingt-cinq (125) parts sociales de la Société, ayant actuellement une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, en cent vingt-cinq (125) parts sociales sans indication de valeur nominale et fixation du capital social de la Société à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales sans indication de valeur nominale.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million soixante-cinq mille cinq cent cinquante-cinq euros (EUR 1.065.555,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un million soixante-dix-huit mille cinquante-cinq euros (EUR 1.078.055,-) sans émission de nouvelles parts sociales, par apport en nature d'une créance détenue par l'Associé à l'encontre de la Société.

#### *Paiement*

Ensuite Monsieur Manfred MÜLLER, précité, s'est présenté, agissant en qualité de mandataire dûment autorisé de l'Associé en vertu d'une procuration donnée le 30 septembre 2010.

L'Associé a déclaré faire un apport en nature à la Société d'une créance d'associé détenue par l'Associé à l'encontre de la Société d'un montant d'un million soixante-cinq mille cinq cent cinquante-cinq euros (EUR 1.065.555,-) (la «Créance») en échange de l'augmentation du pair comptable des cent vingt-cinq (125) parts sociales. L'apport représente donc une valeur d'un montant global d'un million soixante-cinq mille cinq cent cinquante-cinq euros (EUR 1.065.555,-) et la preuve par l'Associé de la propriété de la Créance a été rapportée au notaire soussigné.

L'Associé a déclaré encore que la Créance est libre de tout privilège ou gage, qu'il ne subsiste aucune restriction à la cessibilité de la Créance à la Société, et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert et apport valable de la Créance à la Société.

Preuve de la mise en oeuvre de cet apport résulte d'un certificat donné par la gérance de la Société, émis le 30 septembre 2010. Ledit certificat, après signature ne varietur du mandataire de l'Associé et du notaire soussigné, restera annexé auprès du présent acte afin d'être enregistré auprès des autorités d'enregistrement.

#### *Troisième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'Associé a décidé de modifier l'article 5 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à un million soixante-dix-huit mille cinquante-cinq euros (EUR 1.078.055,-) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales sans indication de valeur nominale.»

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de deux mille quatre cents euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. MÜLLER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 octobre 2010. LAC/2010/43568. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Référence de publication: 2010137409/159.

(100157329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 octobre 2010.

---

**HNA Group Europe, Société Anonyme.**

Siège social: L-1147 Luxembourg, 4, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 156.000.

—  
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the fifth day of October.

Before the undersigned, Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Gérard HOUA, financial advisor, residing in 12, Jingshanxijie, 100009 Beijungrue (China);

here represented by Mr Jacques-Yves HENCKES, lawyer, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on September 20<sup>th</sup>, 2010.

Said proxy after having been initialed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which he declares to establish as follows:

**Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration**

**Art. 1.** There is established hereby a 'société anonyme' under the name of "HNA GROUP EUROPE".

**Art. 2.** The registered office of the corporation is established in Luxembourg-City.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the sole director or the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activities of the registered office, or with easy communication between the registered office and abroad, the registered office shall be declared to have been transferred abroad provisionally, until the complete cessation of such extraordinary events. Such provisional transfer, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The corporation is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The purpose of the Company is also the investment in and development of real estate properties as well as real estate management for its own purposes.

Within the limits of its activity, the Company can grant mortgages, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the same group.

The Company may borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures by way of private placement.

The Company may carry out any other financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes .

## **Title II. - Capital, Shares**

**Art. 5.** The subscribed capital of the corporation is fixed at seventy-five thousand Euro (75,000.- EUR) represented by seventy-five thousand (75,000) shares with a par value of one Euro (1.- EUR) each.

Shares are issued in registered form.

The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

### *Authorized capital*

The corporate share capital may be increased from its present amount to 300,000,000.-EUR (three hundred million Euro) by the creation and the issue of new shares without par value.

The board of directors is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares,

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorization is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

## **Title III. - Management**

**Art. 6.** The corporation shall in case there is only one shareholder be managed by a sole director or by a board of directors, or in case there are two or more shareholders, be managed by a board of directors composed of at least three members, being either shareholders or not, who shall be appointed for a term not exceeding six years, by a general meeting of shareholders. The sole director or the board of directors may be re-elected and may be removed at any time by a general meeting of shareholders.

The number of directors and their term of office shall be fixed by a general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy on the board of directors, the remaining directors have the right to fill in the vacancy, which decision has to be ratified by the next general meeting.

**Art. 7.** In case a board of directors exists, the board of directors shall elect from among its members a chairman.

A meeting of the board of directors shall be convened at any time upon call by the chairman or at the request of not less than two directors. The board of directors can only validly debate and take decisions if a majority of its members is present or represented by proxies and provided that at least two directors are physically present. Any decisions by the board of directors shall be adopted by a simple majority. The minutes of the meeting will be signed by all the directors present at the meeting.

One or more directors may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

The board of directors may pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, e-mail or any other similar means of communication. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution. Such resolutions can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of directors.



**Art. 8.** The sole director or if applicable the board of directors shall have the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object stated in Article 4 hereof.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to a general meeting of shareholders, shall fall within the competence of the board of directors.

The sole director or if applicable the board of directors is authorized to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

1. The sole director or if applicable the board of directors will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;
2. These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

**Art. 9.** The corporation shall be bound in all circumstances by the sole director or in case more directors are appointed by the sole signature of any director or by the sole signature of the managing director (administrateur-délégué), provided that special arrangements have been reached concerning the authorized signature in the case of a delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to Article 10 hereof.

**Art. 10.** The board of directors may delegate its powers for the conduct of the daily management of the corporation, to one or more directors, who will be called managing directors. (administrateurs-délégués),

The board of directors may also commit the management of all or part of the affairs of the corporation, to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders. Such proxyholder or manager shall not be required to be a director or a shareholder.

**Art. 11.** Any litigation involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by a director delegated for such purpose.

#### **Title IV. - Supervision**

**Art. 12.** The corporation shall be supervised by one or more statutory auditors, appointed by a general meeting of shareholders which shall fix their number, remuneration, and their term of office, such office not to exceed six years.

They may be re-elected and removed at any time.

#### **Title V. - General meeting**

**Art. 13.** The annual general meeting of shareholders will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Monday of June at 10.00 a.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting will be held on the next following business day.

If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda, the general meeting may take place without previous convening notices. Each share gives the right to one vote.

#### **Title VI. - Accounting year, Allocation of profits**

**Art. 14.** The accounting year of the corporation shall begin on the 1<sup>st</sup> of January and shall terminate on the 31<sup>st</sup> of December of each year.

**Art. 15.** After deduction of any and all expenses and amortizations of the corporation, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of such net profit, five percent (5%) shall be compulsorily appropriated for the legal reserve; such appropriation shall cease when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of the corporation, but shall be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time and for whatever reason, the legal reserve has fallen below the required ten percent of the capital of the corporation (10%).

The balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

#### **Title VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remuneration.

#### **Title VIII. - General provisions**

**Art. 17.** All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10<sup>th</sup> 1915 on commercial companies and the amendments thereto.

#### *Transitory provisions*

- 1.- The first business year begins today and ends on 31<sup>st</sup> December 2010.
- 2.- The first annual General Meeting will be held in 2011.

### *Subscription*

The Articles of the Company having thus been established, the appearing party, represented as stated here above, hereby declares that it subscribes to 75,000 (seventy-five thousand) shares representing the total share capital of the Company.

All these shares have been paid up by the Shareholder to an extent of 100% (one hundred per cent.) by payment in cash so that the sum of EUR 75,000 (seventyfive thousand euros) paid by the Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

### *Statement*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act 1915 have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these conditions have been observed and further confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act 1915.

### *Declaration of the affiant*

The affiant declares in the name and on behalf of the beneficial owner that the funds employed for payment of the share capital do not result and that the object of the company will not trespass against the law of 12 November 2004 as amended, and certifies that the funds/assets/rights forming the capital of the company do not originate from any activities constituting an infraction under articles 506-1 of the Criminal Code or article 8-1 of the law of 19<sup>th</sup> February 1973 concerning the sale of medicinal substances and the fight against drug addiction (money laundering) or an act of terrorism as defined in article 135-5 of the Criminal Code (financing of terrorism).

### *Costs*

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated to EUR 1,300.-

### *Resolutions of the shareholder*

The above named party, represented as stated here above, representing the whole of the subscribed share capital has passed the following resolutions.

1. the number of directors of the Company is set at 2 (two);
2. the following persons are appointed directors:

a.- Mr Gérard HOUA, financial advisor, born on September 6<sup>th</sup>, 1958 in Beijing (China) and resident at 12, Jingshanxijie, 100009 Beijungrue (China);

b.- Mr Jacques-Yves HENCKES, born on 12 October 1945 in Luxembourg and resident at 35, rue Mathias Hertert L-1729 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

The Company is bound by the sole signature of every single director.

3. that there is appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company:

PricewaterhouseCoopers, having its registered office at 400, route d'Esch, L1471 Luxembourg, (RCSL B65477);

4. that the terms of office of the Directors and the statutory auditor will expire after the annual General Meeting of the year 2016;

5. that the address of the registered office of the Company is at 4, rue de l'Avenir, L-1147 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le cinq octobre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire, résident à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Gérard HOUA, conseiller financier, résidant à 12, Jingshanxijie, 100009 Beijungrue (Chine);

ici représentée par Monsieur Jacques-Yves HENCKES, avocat, résidant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 20 septembre 2010.

Laquelle procuration après avoir été paraphée « ne varietur » par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Lequel comparant, représenté comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

### **Titre I<sup>er</sup> . Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «HNA GROUP EUROPE».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision de l'administrateur-unique ou du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** L'objet de la Société est la prise des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et toute autre forme d'investissement, l'acquisition par achat, souscription, ou de toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière d'actions, d'obligations, de dettes, de notes et d'autres valeurs mobilières de toutes espèces, ainsi que la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille.

L'objet de la Société est aussi l'investissement dans et le développement de bien immobiliers mais aussi la gestion de bien immobiliers pour son propre compte.

Dans les limites de son activité, la Société peut accorder des hypothèques, contracter des emprunts, avec ou sans garanties, et se porter garant pour d'autres personnes ou sociétés, dans les limites des dispositions légales y afférentes.

La Société peut contracter des prêts avec ou sans intérêt et procéder à l'émission d'obligations et autres dettes par voie d'une émission privé.

La Société peut poursuivre toute activité de nature financière, industrielle ou commerciale qui se révèle utile directement ou indirectement à l'accomplissement de son objet.

La Société peut en général prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et poursuivre toute activité utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

### **Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à soixante-quinze mille euros (75.000.- EUR) représenté par soixante-quinze mille (75.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

#### *Capital autorisé:*

Le capital social de la société pourra être porté à 300.000.000.- EUR (trois cent millions d'euros) par la création et l'émission d'actions nouvelles sans valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Les droits et obligations des Catégories d'Actions sont les suivants:

### Titre III. Administration

**Art. 6.** La société est administrée en cas d'un actionnaire unique par un administrateur unique ou par un conseil d'administration ou en cas de pluralité d'actionnaires par un conseil d'administration, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six années, par l'assemblée générale des actionnaires. L'administration unique ou les membres du Conseil peuvent être réélus et révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

Le nombre des administrateurs et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance au sein du conseil d'administration, les administrateurs restants ont le droit provisoirement d'y pourvoir, et, la décision prise sera ratifiée à la prochaine assemblée.

**Art. 7.** En cas d'existence d'un conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs. Le conseil d'administration pourra seulement valablement délibérer et prendre des décisions si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et si au moins deux administrateurs seront physiquement présents. Toute décision prise par le conseil d'administration sera adoptée à la simple majorité. Les procès-verbaux des réunions seront signés par tous les administrateurs présents à la réunion.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent participer par le biais d'une conférence téléphonique ou par tout autre moyen de télécommunication permettant à différentes personnes de participer à la même réunion et de communiquer entre eux. Une telle participation est à considérer comme étant égale à une présence physique. Une telle décision peut être documentée sur un seul document ou sur plusieurs documents ayant le même contenu signé par tous les membres ayant participé à la réunion.

Le Conseil d'administration peut prendre différentes décisions par des résolutions circulaires, si l'approbation est faite par écrit, câble, télégramme, telex, Fax, Email ou tout autres moyen de communication agréé. Une telle décision peut être documentée sur un seul document ou sur plusieurs documents ayant le même contenu signé par tous les membres ayant participé à la réunion.

**Art. 8.** L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social conformément à l'article 4 ci-dessus.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. L'administrateur unique ou le cas échéant le conseil d'administration préparera une situation intérimaires des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

**Art. 9.** La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur unique ou en cas d'existence d'un conseil d'administration par la signature individuelle de chaque administrateur, ou par la signature d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs. Le fondé de pouvoir ou le directeur ne doit pas être nécessairement un administrateur ou un actionnaire.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

### Titre IV. Surveillance

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Ils peuvent être réélus ou révoqués à tout moment.

## **Titre V. Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent qu'ils ont eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation préalable.

Chaque action donne droit à une voix.

## **Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 14.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

## **Titre VII. Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

## **Titre VIII. Dispositions générales**

**Art. 17.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

### *Dispositions transitoires*

1.- Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2010.

2.- La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2011.

### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare qu'il a souscrit les 75.000 (soixante-quinze) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par l'Associé Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire de sorte que le montant de EUR 75.000 (soixante-quinze mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi sur les Sociétés de 1915, et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les Sociétés de 1915.

### *Déclaration du comparant*

Le comparant déclare au nom et pour compte du bénéficiaire économique que les fonds servant à la libération du capital ne proviennent pas, respectivement que l'objet de la société à constituer ne servira pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 1.300.-

### *Résolutions de l'associé unique*

La comparante préqualifiée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. le nombre d'administrateurs de la Société est fixé à 2 (deux);

2. sont nommés Administrateurs de la Société:

a.- Monsieur Gérard HOUA, conseiller financier, né le 06 septembre 1958 à Pékin, résidant à 12, Jingshanxijie, 100009 Beijungrue (China);

b.- Monsieur Jacques-Yves HENCKES, né le 12 octobre 1945 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, résidant au 35, rue Mathias Mertert, L-1729 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

La société sera engagée par la signature individuelle de chaque administrateur.

3. est nommée commissaire aux comptes de la Société:

- la société à responsabilité limitée PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, (RCSL B.65477);

5. le mandat des Administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2016; et

6. le siège social de la société est fixé au L-1147 Luxembourg, 4, rue de l'Avenir.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-Y. HENCKES, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 08 octobre 2010. Relation: LAC/2010/44250. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 10 octobre 2010.

Référence de publication: 2010136636/370.

(100156117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 octobre 2010.

---

**A.O.S. International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 141.557.

---

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010135883/10.

(100155691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

---

**Alu Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 141.592.

---

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2010.

Référence de publication: 2010135886/11.

(100155770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

---

**Azzurri Internazionale SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,  
(anc. Azzurri Internazionale Holding S.A.).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 21.198.

---

L'an deux mille dix, le six octobre.

Pardevant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société Anc. anonyme "AZZURRI INTERNAZIONALE HOLDING S.A.", établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 21198, constituée originellement sous la dénomination sociale de "AZZURRI INTERNAZIONALE S.A.", suivant acte reçu par Maître Paul FRIEDERS, notaire alors

de résidence à Luxembourg, en date du 29 décembre 1983, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 46 du 17 février 1984,

et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 11 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 874 du 27 août 2004, contenant notamment l'adoption de la dénomination actuelle.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Ariane VIGNERON, employée privée, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Larissa ZANIN, employée privée, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Mademoiselle Gudrun VANDAMME, employée privée, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

La Présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Modification du paragraphe 1 de l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Il est formé une société anonyme (ci-après désignée la "société"), qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi sur les Sociétés"), la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("Loi sur les SPF"), ainsi que par les présents statuts de la société (ci-après les "Statuts").

La société existe sous la dénomination de "AZZURRI INTERNAZIONALE SPF S.A."."

2. Modification de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part, d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres y compris notamment les actions et autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèce (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub (a) à (e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes les mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'immisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi SPF."

3. Annulation du capital autorisé et modification de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à USD 100.000 (cent mille dollars US) représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de USD 1.000 (mille dollars US) chacune.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la loi sur les SPF. Sous réserve que le cessionnaire remplisse les conditions de l'article 3 de la loi sur les SPF définissant l'investisseur éligible, les cessions d'actions sont libres.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi."

4. Suppression du 2<sup>ème</sup> paragraphe de l'article 7 des statuts;

5. Modification de l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"La loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

#### 6. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale de "AZZURRI INTERNAZIONALE HOLDING S.A." en "AZZURRI INTERNAZIONALE SPF S.A." et de modifier subséquemment le 1er paragraphe de l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

"Il est formé une société anonyme (ci-après désignée la "société"), qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi sur les Sociétés"), la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("Loi sur les SPF"), ainsi que par les présents statuts de la société (ci-après les "Statuts").

La société existe sous la dénomination de "AZZURRI INTERNAZIONALE SPF S.A."."

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social et de donner en conséquence à l'article 2 des statuts la teneur suivante:

"La société a pour objet exclusif, à l'exclusion de toute activité commerciale, l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'une part, d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'autre part d'espèces et d'avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Par instrument financier au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, il convient d'entendre (a) toutes les valeurs mobilières et autres titres y compris notamment les actions et autres titres assimilables à des actions, les parts de sociétés et d'organismes de placement collectif, les obligations et autres titres de créance, les certificats de dépôt, bons de caisse et les effets de commerce, (b) les titres conférant le droit d'acquérir des actions, obligations ou autres titres par voie de souscription d'achat ou d'échange, (c) les instruments financiers à terme et les titres donnant lieu à un règlement en espèce (à l'exclusion des instruments de paiement), y compris les instruments du marché monétaire, (d) tous autres titres représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières, (e) tous les instruments relatifs à des sous-jacents financiers, à des indices, à des matières premières, à des matières précieuses, à des denrées, métaux ou marchandises, à d'autres biens ou risques, (f) les créances relatives aux différents éléments énumérés sub (a) à (e) ou les droits sur ou relatifs à ces différents éléments, que ces instruments financiers soient matérialisés ou dématérialisés, transmissibles par inscription en compte ou tradition, au porteur ou nominatifs, endossables ou non-endossables et quelque soit le droit qui leur est applicable.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes les mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toutes opérations ou transactions qu'elle considère nécessaires ou utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large, à condition que la société ne s'imisce pas dans la gestion des participations qu'elle détient, tout en restant dans les limites de la Loi SPF."

#### *Troisième résolution*

L'assemblée annule dans l'article 3 des statuts toute référence relative au capital autorisé et donne audit article la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à USD 100.000,-(cent mille dollars US) représenté par 100 (cent) actions d'une valeur nominale de USD 1.000,-(mille dollars US) chacune.

Le capital souscrit peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis par l'article 3 de la loi sur les SPF. Sous réserve que le cessionnaire remplisse les conditions de l'article 3 de la loi sur les SPF définissant l'investisseur éligible, les cessions d'actions sont libres.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi."

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée décide de supprimer le deuxième alinéa de l'article 7 des statuts.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts comme suit:



"La loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passée à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont toutes signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. VIGNERON, L. ZANIN, G. VANDAMME, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 12 octobre 2010. LAC/2010/44605. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 19 octobre 2010.

Référence de publication: 2010138432/141.

(100158490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

---

**ABF Lux SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9647 Doncols, 36, Bohey.

R.C.S. Luxembourg B 93.600.

*Extrait du procès verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 13 octobre 2010*

A l'unanimité, le Conseil d'Administration décide:

De renouveler le mandat d'administrateur délégué de Madame Madeleine MEIS, demeurant à Duerfstrooss 96, L-9647 Doncols. Le renouvellement du mandat de Madame MEIS en tant qu'administrateur délégué prend effet rétroactif au 30 mai 2008.

Le mandat ainsi renouvelé prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale du 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010135888/14.

(100155581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

---

**Adecuadis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6914 Roodt-sur-Syre, 8B, rue du Moulin.

R.C.S. Luxembourg B 85.867.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13/10/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2010135890/12.

(100155782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

---

**Global Investment Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.433.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 12 octobre 2010*

1. Monsieur Paul STIÉVENART a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 4 octobre 2010.

2. Est nommé nouvel administrateur, en remplacement de l'administrateur démissionnaire avec effet au 4 octobre 2010, Monsieur Thomas Henry HULING, gestionnaire de sociétés, demeurant professionnellement à Am Irkales 7, 9490 Vaduz, Liechtenstein, son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2015.

3. AUDIEX S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet au 5 octobre 2010.

4. Est nommé réviseur d'entreprises agréée avec effet au 11 octobre 2010 et pour une durée indéterminée, Compagnie Luxembourgeoise d'Expertise et de Révision Comptable, ayant son siège social à 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange.

Luxembourg, le 12 octobre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010136018/18.

(100155341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

**Morgan Stanley Neudorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 117.849.

—  
DISSOLUTION

In the year two thousand ten, on the twenty-eighth day of September.

Before the undersigned Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Ms Christelle FRIIO, employee, residing professionally in Luxembourg, acting in the name and on behalf of MORGAN STANLEY & CO.

INTERNATIONAL LIMITED, registered to Trade Register Company of Cardiff, United Kingdom, under number 2068222, with registered office at 25 Cabot Square, Canary Wharf, London E14 4QA, United Kingdom, by virtue of a proxy given on 22 September 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearer, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the corporation "MORGAN STANLEY NEUDORF S.à r.l.", having its principal office in L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, has been incorporated by a deed of the undersigned notary on 7 July 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 1742 of September 19, 2006. The Articles of Association have been amended for the last time by a notarial deed on 6 November 2006, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 2292 of December 8, 2006;

- that the capital of the corporation "MORGAN STANLEY NEUDORF S.à r.l." is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) represented by FIVE HUNDRED (500) shares with a par value of TWENTY-FIVE EURO (25.- EUR) each, fully paid up;

- that MORGAN STANLEY & CO. INTERNATIONAL LIMITED, prenamed, has become owner of all the shares;

- that the appearing party, in its capacity of sole shareholder of the Company, has resolved to proceed to the anticipatory and immediate dissolution of the Company and to put it into liquidation;

- that the sole shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, and according to the balance sheet of the Company as at 31 August 2010, declares that all the liabilities of the Company, including the liabilities arising from the liquidation, are settled or retained;

The appearing party furthermore declares that:

- the Company's activities have ceased;

- the sole shareholder is thus vested with all the assets of the Company and undertakes to settle all and any liabilities of the terminated Company, the balance sheet of the Company as at 31 August 2010, being only one information for all purposes;

- following to the above resolutions, the Company's liquidation is to be considered as accomplished and closed;

- the Company's manager is hereby granted full discharge with respect to the duties;

- there shall be proceeded to the cancellation of all units;

- the books and documents of the corporation shall be lodged during a period of five years at L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are estimated approximately at one thousand three hundred euro (EUR 1,300).

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille dix, le vingt-huit septembre.

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

**A COMPARU:**

Mademoiselle Christelle FRIIO, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de MORGAN STANLEY & CO. INTERNATIONAL LIMITED, enregistrée au Registre des Sociétés de Cardiff, Royaume-Uni, sous le numéro 2068222, ayant son siège social au 25 Cabot Square, Canary Wharf, Londres E14 4QA, Grande-Bretagne, Royaume-Uni,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 22 septembre 2010.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société MORGAN STANLEY NEUDORF S.à r.l., ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer, a été constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 7 juillet 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1742 du 19 septembre 2006. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 6 novembre 2006, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2292 du 8 décembre 2006;

- que le capital social de la société MORGAN STANLEY NEUDORF S.à r.l. s'élève actuellement à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales d'une valeur nominale de VINGT-CINQ EUROS (25.- EUR) chacune, entièrement libérées;

- que MORGAN STANLEY & CO. INTERNATIONAL LIMITED, précitée, est devenue seule propriétaire de toutes les parts sociales;

- que la partie comparante, en sa qualité d'associée unique de la Société, a décidé de procéder à la dissolution anticipée et immédiate de la Société et de la mettre en liquidation;

- que l'associée unique, en sa qualité de liquidateur de la Société et au vu du bilan de la Société au 31 août 2010, déclare que tout le passif de la Société, y compris le passif lié à la liquidation de la Société, est réglé ou dûment provisionné;

La partie comparante déclare encore que:

- l'activité de la Société a cessé;

- l'associée unique est investie de l'entière de l'actif de la Société et déclare prendre à sa charge l'entière du passif de la Société qu'il soit connu et impayé, ou inconnu et non encore payé, le bilan au 31 août 2010 étant seulement un des éléments d'information à cette fin;

- suite aux résolutions ci-avant, la liquidation de la Société est à considérer comme accomplie et clôturée;

- décharge pleine et entière est accordée au gérant de la Société;

- il y a lieu de procéder à l'annulation de toutes les parts sociales;

- les livres et documents de la Société devront être conservés pendant la durée légale de cinq ans à L-2520 Luxembourg, 1, Allée Scheffer.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

*Frais.*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement à mille trois cents euros (EUR 1.300).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. FRIIO, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 septembre 2010. Relation: LAC/2010/42469. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75.-)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2010.

Référence de publication: 2010137903/103.

(100157981) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

---

**Chartreuse et Mont Blanc Global Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 142.637.

1. Lors de l'assemblée générale annuelle reportée tenue en date du 21 juillet 2010, les actionnaires ont décidé:

1. d'accepter la démission de Ross McInnes, avec adresse au 2, rue du Colonel Combes, 75007 Paris, France, de son poste de commissaire aux comptes avec effet au 29 mai 2009

2. d'accepter la démission de Daniel Boland, avec adresse au 1345, Avenue of the Americas, NY 10105 New York, Etats-Unis, de son poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat

3. de nommer Brice Carlot, avec adresse professionnelle au 41, Avenue George V, 75008 Paris, France, au poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 mars 2014 et qui se tiendra en 2014

2. Lors de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 30 septembre 2010, les actionnaires ont décidé:

1. d'accepter la démission de Brice Carlot, avec adresse professionnelle au 41, Avenue George V, 75008 Paris, France, de son poste de commissaire aux comptes avec effet au 17 septembre 2010

2. de nommer Stéphanie Charles, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 mars 2014 et qui se tiendra en 2014

3. de nommer Frank Przygodda, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au poste de commissaire aux comptes avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 mars 2014 et qui se tiendra en 2014

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2010.

Référence de publication: 2010138458/26.

(100158389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

---

**Alarme, Automatisation, Amélioration, Habitat, Société Anonyme.**

Siège social: L-7213 Bereldange, 17, Am Becheler.

R.C.S. Luxembourg B 63.814.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010135895/10.

(100155822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

---

**APC-Conseil Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 109.852.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2010.

Référence de publication: 2010135899/11.

(100155769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

---

**Sal. Oppenheim jr. & Cie. Beteiligungen S.A. (Luxembourg), Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 110.890.

—  
AUSZUG

Aus einem Umlaufbeschluss der Mitglieder des Verwaltungsrats der Gesellschaft vom 27. September 2010 geht hervor, dass die Verwaltungsratsmitglieder Herrn Christoph Kossmann als täglichen Geschäftsführer und Generalsekretär der Gesellschaft, sowie Herrn Carlo Schiesser als täglichen Geschäftsführer der Gesellschaft, mit sofortiger Wirkung abberufen haben.

Die Verwaltungsratsmitglieder haben durch selbigen Umlaufbeschluss Herrn Alfons Klein, geboren am 18. Januar 1955 in Weiten (D), mit beruflicher Anschrift in L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet, und Herrn Alexander Smyk, geboren am 31. Oktober 1967 in Trier (D), mit beruflicher Anschrift in L-2180 Luxembourg, 4, rue Jean Monnet, als tägliche Geschäftsführer (délégués à la gestion journalière) der Gesellschaft benannt, dies mit sofortiger Wirkung und für eine unbestimmte Zeit.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit als Geschäftsführer der Gesellschaft, sind Herr Klein und Herr Smyk ermächtigt, die Gesellschaft zusammen mit einem anderen Geschäftsführer Dritten gegenüber rechtsverbindlich zu vertreten.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2010136359/23.

(100154786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 octobre 2010.

**Assurion AG, Société Anonyme.**

Siège social: L-1453 Luxembourg, 120, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 81.120.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.

EXPERT COMPTABLE - FUDICIAIRE

Signature

Référence de publication: 2010135904/12.

(100155567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

**Edmond de Rothschild Prifund, en abrégé PRIFUND, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 33.645.

—  
*Extraits des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire, tenue à Luxembourg le 28 mai 2010:*

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler, pour une nouvelle période d'un an prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011, les mandats des Administrateurs suivants:

- Monsieur Claude Messulam, Administrateur et Président du Conseil d'Administration
- Monsieur Frédéric Otto, Administrateur et Vice-Président du Conseil d'Administration
- Monsieur Giampaolo Bernini, Administrateur
- Monsieur Geoffroy Linard de Guertechin, Administrateur-Délégué en charge de la gestion courante
- Monsieur Michel Lusa, Administrateur
- Monsieur Franck Sarrazin, Administrateur
- Monsieur Bernard Schaub, Administrateur
- Monsieur Hervé Touchais, Administrateur
- Monsieur Pierre-Marie Valenne, Administrateur

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de renouveler le mandat de DELOITTE S.A. en qualité de Réviseur d'Entreprises agréé, pour une nouvelle période d'un an prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

*Président:*

- Monsieur Claude MESSULAM, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD S.A., 18 rue de Hesse CH - 1204 GENEVE

*Vice-Président:*

- Monsieur Frédéric OTTO, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, 20 Boulevard Emmanuel Servais L - 2535 LUXEMBOURG

*Administrateurs:*

- Monsieur Giampaolo BERNINI, BANQUE DE GESTION EDMOND DE ROTHSCHILD MONACO, Les Terrasses, 2 Avenue de Monte-Carlo MC - 98000 MONACO

- Monsieur Michel LUSA, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD S.A., 18 rue de Hesse CH - 1204 GENEVE

- Monsieur Franck SARRAZIN, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, 20 Boulevard Emmanuel Servais L - 2535 LUXEMBOURG

- Monsieur Bernard SCHAUB, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD S.A., 18 rue de Hesse CH - 1204 GENEVE

- Monsieur Hervé TOUCHAIS, LA COMPAGNIE BENJAMIN DE ROTHSCHILD S.A., 29 Route de Pré-Bois, CH-1215 GENEVE 15

- Monsieur Pierre-Marie VALENNE, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, 20, Boulevard Emmanuel Servais L - 2535 LUXEMBOURG

*Administrateur-Délégué en charge de la gestion courante:*

- Monsieur Geoffroy LINARD DE GUERTECHIN, BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, 20 Boulevard Emmanuel Servais L - 2535 LUXEMBOURG

Le Réviseur d'Entreprise agréé est:

DELOITTE S.A, ayant son siège social à L- 2220 Luxembourg, 560 rue de Neudorf.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2010.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Eva-Maria MICK / Fabienne WALTZING

Mandataire Commercial / Mandataire Principal

Référence de publication: 2010136882/52.

(100155657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

**Tishman Speyer Management (TSEC) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.125.000,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34-38, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.284.

—  
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 30 septembre 2010 que:

- M. Gilles Bonnier a démissionné de ses fonctions de gérant de Catégorie A de la Société avec effet immédiat.

- M. Florian Reiff, né le 27 octobre 1970 à Stuttgart (Allemagne), ayant son adresse professionnelle à Messe Turm, 41. OG, 60308 à Francfort-sur-le-Main (Allemagne), a été nommé gérant de Catégorie A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- M. Michael Spies, né le 4 septembre 1957 à Boston Massachusetts (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse professionnelle au 61 Aldwych, WC2B 4AE à Londres (Royaume-Uni), a été nommé gérant de Catégorie A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- M. Pascal Brayeur, né le 10 décembre 1979 à Liège (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 34-38, avenue de la Liberté, 1930 à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), a été nommé gérant de Catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

En conséquence de ce qui précède, le conseil de gérance de la Société est composé comme suit à partir 30 septembre 2010:

- M. Paul Anthony Galiano, gérant de Catégorie A

- M. Bernard Penaud, gérant de Catégorie A

- M. Florian Reiff, gérant de Catégorie A

- M. Michael Spies, gérant de Catégorie A
- Mme Joséphine Andonissamy, gérant de Catégorie B
- M. Pascal Brayeur, gérant de Catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Tishman Speyer Management (TSEC) S.à r.l.

Signature

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2010139632/32.

(100158760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 octobre 2010.

### **Efoam S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 94.256.

L'an deux mille dix, le premier octobre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

«ArcelorMittal Luxembourg», société anonyme, ayant son siège social à L-2930 Luxembourg, 19, avenue de la Liberté, représentée aux fins des présentes par Mademoiselle Ana-Paula DA SILVA, Paralegal, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

aux termes d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 27 septembre 2010, ci-annexée, détenant toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la Société.

La partie comparante est la seule et unique actionnaire de la société anonyme «EFOAM S.A.», une société anonyme, ayant son siège social au 19 avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 94256, constituée suivant acte notarié en date du 20 juin 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 798 du 30 juillet 2003.

La partie comparante convient de faire abstraction des règles formelles pour tenir une assemblée générale extraordinaire, telles que convocations, ordre du jour et constitution du bureau, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir.

La partie comparante prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Il est soumis à l'assemblée les comptes annuels de l'exercice 2010 clôturés au 10 septembre 2010 et qui se trouvent joints au procès-verbal de la présente Assemblée Générale Extraordinaire. L'actionnaire unique ayant pris connaissance des documents, approuve ces comptes annuels.

#### *Deuxième résolution*

L'actionnaire unique décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

#### *Troisième résolution*

L'actionnaire unique décide de nommer comme liquidateur:

«ArcelorMittal Luxembourg», société anonyme, ayant son siège social au 19 avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A.P. DA SILVA, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 11 octobre 2010. Relation: EAC/2010/12164. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010135976/50.

(100155385) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 octobre 2010.

---

**State Street Bank Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 32.771.

*Extrait de la décision de l'assemblée générale de la Société du 9 septembre 2010*

Suite à l'assemblée générale des actionnaires de la Société qui s'est tenue à Luxembourg le 9 septembre 2010, ont été nommés en qualité d'administrateurs de la Société à compter du 20 septembre 2010 et jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2011, les personnes suivantes:

- M. Joseph C. Antonellis, demeurant au 20 Churchill Place, Canary Wharf, Londres E14 5HJ Royaume-Uni;
- M. Stefan Gmür, demeurant au 46, Brienner Strasse, D-80333 Munich, Allemagne;
- M. David J. Gutschenritter, demeurant au 1, Lincoln Street, MA02111 Boston, Etats-Unis d'Amérique;
- Mme Carol L'Heveder, demeurant au 20, Churchill Place, Canary Wharf, Londres E14 5HJ Royaume-Uni;
- M. Mark R. Keating, demeurant au 1, Lincoln Street, - MA02111 Boston, Etats-Unis d'Amérique;
- M. Giovanni Mancuso, demeurant au 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg; et
- M. William Slattery, demeurant au 78 Sir John Rogerson's Quay, Dublin, Ireland.

Et ont été acceptées les démissions des administrateurs suivants avec effet au 22 septembre 2010:

- Mme Sonia Biraschi;
- M. Gary E. Enos;
- M. Peter O'Neill; et
- Mme Lisa Wolf.

Il est à noter cependant que Madame Biraschi conservera un rôle au sein de la Société en tant que déléguée à la gestion journalière.

Il résulte de ce qui précède qu'à compter du 22 septembre 2010, le conseil d'administration de la Société se compose comme suit:

- M. Joseph C. Antonellis,
- M. Stefan Gmür,
- M. David J. Gutschenritter,
- Mme Carol L'Heveder,
- M. Mark R. Keating,
- M. Giovanni Mancuso,
- M. William Slattery,
- M. Timothy J. Caverly,
- M. Martin Francis Dobbins, et
- M. Stefan Gavell.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2010.

State Street Bank Luxembourg S.A.

Société Anonyme

Frédéric Sudret / Martin Francis Dobbins

Vice President / Managing Director

Référence de publication: 2010138833/43.

(100157885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 octobre 2010.

---